



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
du Budget

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de la Direction
du Budget

2021





ÉDITO DE LA DIRECTRICE

Les équipes de la direction du Budget ont à nouveau accompli un travail considérable en 2021, dans un contexte où l'action publique en réponse aux crises a fortement mobilisé le budget de l'État. Je profite donc de notre traditionnel bilan annuel pour saluer leur engagement, leur mobilisation, leur sens des responsabilités et leur capacité hors normes à s'adapter aux aléas conjoncturels et aux défis structurels auxquels fait face notre pays.

2021, DES RÉUSSITES BUDGÉTAIRES QUI TÉMOIGNENT DU SENS DE L'ENGAGEMENT ET DE L'EXPERTISE DE LA DIRECTION

L'année 2021 a été la première année pleine de mise en œuvre du Plan de relance. La cible très ambitieuse fixée par le Gouvernement d'engager 70% à la fin de l'année a été dépassée. Nous pouvons, collectivement, nous en féliciter.

La direction du Budget a ainsi pleinement rempli sa mission de responsable des trois programmes budgétaires de la mission « Plan de relance ».

Ce contexte budgétaire nous a conduits à accompagner les ministères pour dépenser rapidement, et de la manière la plus utile pour soutenir l'économie et nos concitoyens.

Nous avons aussi réussi à mener à bien tous les exercices budgétaires de l'année 2021: une programmation à moyen terme (2021-2025), un décret d'avance, deux projets de lois de finances rectificatives (PLFR), un projet de loi de finances (PLF), une participation active au projet de loi de financement de la sécurité sociale, une révision approfondie de la loi organique relative aux lois de finances, et une séquence parlementaire en fin d'année bien chargée, avec le Plan France 2030, et la préparation de premiers dispositifs d'aide à l'emploi et de soutien au pouvoir d'achat.

2021, LA 2^e ÉDITION DU BUDGET VERT: UN OUTIL INNOVANT ET PROMETTEUR POUR MESURER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

Le 2^e budget vert a été publié à l'automne 2021, adossé au PLF pour 2022. Cette 2^e édition affine les cotations des dépenses sur un champ plus large, et témoigne d'un renforcement des dépenses favorables à l'environnement en 2022 par rapport à 2021. Cette 2^e édition est donc une très bonne base d'étude et d'analyse prospective pour mesurer l'impact et l'efficacité des moyens engagés.

2021, LA MODERNISATION CONTINUE DE LA FONCTION FINANCIÈRE

La direction du Budget a poursuivi d'importants chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique en 2021: des réformes conduites avec pragmatisme, pour simplifier l'action publique dans des domaines qui le nécessitent.

En lien avec la DGFIP, un nouveau régime de responsabilité a été élaboré pour les gestionnaires publics. Le régime actuel datait de 1960; l'aboutissement de la réforme n'avait donc rien d'évident. La réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics instaure un régime désormais unifié d'engagement de la responsabilité des ordonnateurs et des comptables.

Le renforcement de la fonction financière ministérielle et le transfert progressif de certains contrôles budgétaires au sein des directions des affaires financières, par expérimentation dans quelques ministères, s'est poursuivi.

La direction du Budget a également participé à la réforme de la haute fonction publique, et particulièrement à son volet relatif aux modalités de rémunération.

2021, UNE ANNÉE, AUSSI, DE DÉFIS SECTORIELS RELEVÉS POUR FINANCER DES PROJETS ENGAGEANT L'ACTION PUBLIQUE

La direction a relevé des défis sectoriels comportant des enjeux financiers majeurs. Elle a été un acteur central de la conclusion d'un nouveau contrat avec les Douanes, après la DGFIP et l'Insee, pour concilier les objectifs de maîtrise de la dépense sur plusieurs années, et renforcer la DGDDI sur son cœur de métier. Elle a également signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Dans les secteurs touchés par la crise, qu'il s'agisse du secteur sanitaire, des dépenses sociales, des aides à l'emploi, de la culture et du sport, la direction a proposé aux décideurs publics des options soucieuses de la qualité et de la soutenabilité de la dépense publique.

Je retiens de 2021 la capacité de la direction et de ses agents à anticiper et alerter, toujours, quelles que soient les échéances et les imprévus; j'y ajoute sa faculté à expertiser les projets et conseiller les décideurs politiques.

La défense du bon usage des deniers publics et la recherche d'efficacité de l'action publique animent le travail des budgétaires au quotidien. Je m'en félicite et ressens une immense fierté à porter la parole de maîtrise des comptes publics dans l'exercice de mes fonctions.»

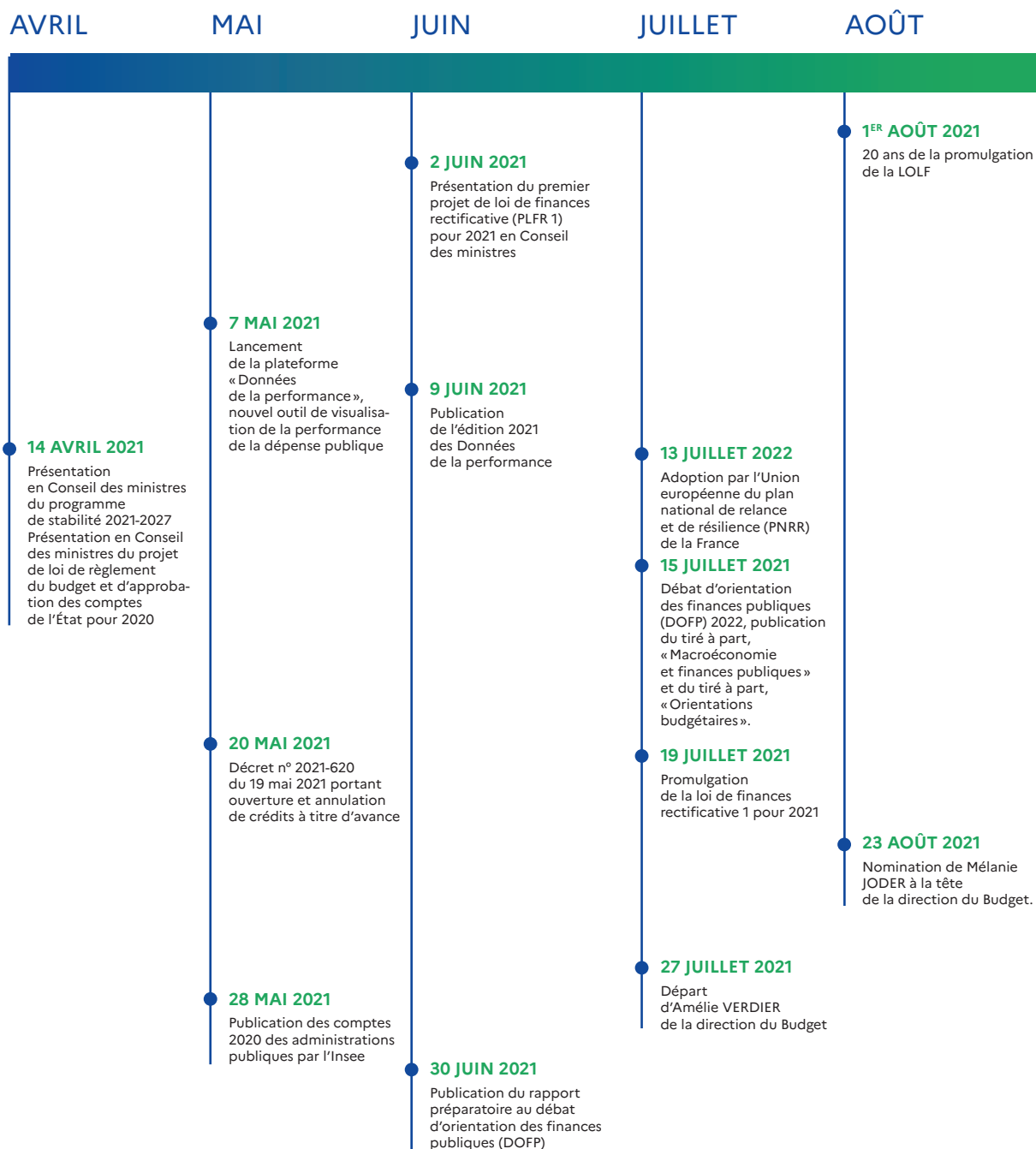
Mélanie JODER

SOMMAIRE

ÉDITO			
DE LA DIRECTRICE	3		
SOMMAIRE	4		
CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2021	6		
CHIFFRES CLÉS	8		
LE COMITÉ DE DIRECTION	10		
ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU BUDGET	12		
UNE DIRECTION D'ÉTAT-MAJOR	14		
CHAPITRE 1	16		
LES ÉQUIPES DE LA SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE	16		
BUREAU DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE	18		
BUREAU DES LOIS DE FINANCES	20		
BUREAU DE L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	22		
BUREAU DES RECETTES	24		
CHAPITRE 2	26		
DES ÉQUIPES AU CŒUR DE LA GESTION PUBLIQUE	26		
BUREAU DE LA POLITIQUE SALARIALE ET DE LA SYNTHÈSE STATUTAIRE	28		
BUREAU DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION INTERMINISTÉRIELS	30		
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE	32		
BUREAU DE LA PERFORMANCE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DE LA FONCTION FINANCIÈRE	34		
BUREAU DES OPÉRATEURS ET DES ORGANISMES PUBLICS D'ÉTAT	36		
CHAPITRE 3		38	
UNE EXPERTISE AU SERVICE DE L' ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE, DE L' INDUSTRIE ET DES ÉNERGIES ET DE L' INNOVATION		38	
BUREAU DE L' ÉDUCATION NATIONALE		40	
BUREAU DE LA RECHERCHE ET DE L' ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		42	
BUREAU DE L' ÉNERGIE, DES PARTICIPATIONS, DE L' INDUSTRIE ET DE L' INNOVATION		44	
CHAPITRE 4		46	
UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TRANSPORTS, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU LOGEMENT, DES VILLES ET TERRITOIRES		46	
BUREAU DES TRANSPORTS		48	
BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		50	
BUREAU DU LOGEMENT, DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES		52	
CHAPITRE 5		54	
UNE EXPERTISE EN MATIÈRE DE DÉFENSE, DE SÉCURITÉ, D' ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET TERRITORIALE DE L' ÉTAT ET DE FINANCES LOCALES		54	
BUREAU DE LA DÉFENSE ET DE LA MÉMOIRE		56	
BUREAU DE L' INTÉRIEUR ET DE L' ACTION GOUVERNEMENTALE		58	
BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES		60	

CHAPITRE 6	62	CHAPITRE 9	88
UNE EXPERTISE AU SERVICE DE LA SANTÉ, DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DES RETRAITÉS	62	DES ÉQUIPES POUR FAIRE VIVRE LA DIRECTION	88
<hr/>		<hr/>	
BUREAU DES COMPTES SOCIAUX ET DE LA SANTÉ	64	BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES	90
BUREAU DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	66	BUREAU DE LA COMMUNICATION	92
BUREAU DE L' INSERTION ET DE LA SOLIDARITÉ	68	BUREAU DE L' INFORMATIQUE ET DES INFRASTRUCTURES	94
BUREAU DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX	70	BUREAU DE LA DOCUMENTATION, DES ARCHIVES ET DU COURRIER	96
 		TRANSVERSALES 2021 :UNE ANNEE DE PROJETS STRUCTURANTS	98
CHAPITRE 7	72	ET 2022 ?	100
UNE EXPERTISE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE, DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	72		
<hr/>			
LE BUREAU DE L' AGRICULTURE	74		
BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGERES ET DE L' AIDE AU DÉVELOPPEMENT	76		
BUREAU DES POLITIQUES ET DES FINANCES DE L' UNION EUROPÉENNE	78		
CHAPITRE 8	80		
UNE EXPERTISE AU SERVICE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, DU SPORT, DE LA JUSTICE ET DE L'OUTRE-MER	80		
<hr/>			
BUREAU DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	82		
BUREAU DE L' ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L' OUTRE-MER	84		
BUREAU DE LA JUSTICE ET DES MÉDIAS	86		

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2021



SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

22 SEPTEMBRE 2021
Présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2022 en Conseil des ministres

5 OCTOBRE 2021
Publication des documents budgétaires annexés au projet de loi de finances (PLF) pour 2022.

7 OCTOBRE 2021
Présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) en Conseil des ministres

11 OCTOBRE 2021
Publication du 2^e rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État (dont le « budget vert »)

12 OCTOBRE 2021
Présentation du plan d'investissement d'avenir, « France 2030 »

3 NOVEMBRE 2021
Présentation du 2^e projet de loi de finances rectificative (PLFR 2) pour 2021 en Conseil des ministres

26 NOVEMBRE 2021
Colloque à l'Assemblée nationale sur « les 20 ans de la LOLF »

29 NOVEMBRE 2021
Adoption définitive par l'Assemblée nationale du PLFSS 2022

1^{ER} DÉCEMBRE 2021
Promulgation de la seconde loi de finances rectificative pour 2021

9 DÉCEMBRE 2021
Signature du protocole prévoyant l'expérimentation d'une réforme de l'organisation financière avec le ministère des Armées

15 DÉCEMBRE 2021
Adoption en lecture définitive du PLF 2022 par l'Assemblée nationale

16 DÉCEMBRE 2021
Validation des principales dispositions du PLFSS 2022 par le Conseil constitutionnel

20 DÉCEMBRE 2021
Publication d'une data-visualisation du compte général de l'État

24 DÉCEMBRE 2021
Validation par le Conseil constitutionnel de la quasi-intégralité de la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques

28 DÉCEMBRE 2021
Validation des principales dispositions du PLF 2022 par le Conseil constitutionnel
Promulgation de la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques

31 DÉCEMBRE 2021
Promulgation de la loi de finances pour 2022

CHIFFRES CLÉS

FAIRE FACE À LA CRISE
ET FINANCER L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE



6,8% du PIB

de croissance
économique
en 2021

34,4 Md€

C'est le montant
du plan d'urgence
face à la crise
sanitaire

(crédits de paiement)

72 Md€

engagés dans le plan
France Relance 2021

pour une cible de 70 Md€

295,7 Md€

de recettes fiscales
nettes en 2021

+37,9 Md€ par rapport à la loi
de finances initiale

**POUR SUIVRE L'EFFORT
DE REDRESSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**



-6,4% du PIB

C'est le montant
du déficit
public en 2021

contre -6,7% du PIB prévu
dans le PLF 2021

-170,7 Md€

C'est le solde
budgétaire
en 2021

contre 152,8 Md€ prévus
dans le PLF 2021

112,5% du PIB

C'est le montant
de la dette
publique en 2021

421,9 Md€

C'est le montant
du budget général
de l'État en 2021

Hors prélèvements sur recettes



LE COMITÉ DE DIRECTION

UNE STRUCTURE EN HUIT SOUS-DIRECTIONS POUR FAIRE (VIVRE) LE BUDGET

La direction du Budget compte huit sous-directions, deux sous-directions de synthèse et six sous-directions sectorielles qui couvrent l'ensemble du champ de l'action publique : politique et procédure budgétaires, gestion publique, éducation, recherche, industrie et soutien à l'économie, énergie, transports, développement durable, logement, politiques sociales, culture, sécurité, défense, agriculture, Union européenne...

La directrice du Budget anime un collège de cadres confirmés, avec le concours du chef de service, pour piloter à la fois la stratégie de finances publiques attendue par les ministres, s'assurer de la bonne conduite de la procédure budgétaire, et veiller à garantir un cadre de travail stimulant et valorisant pour l'ensemble des agents qui composent la direction.

ÊTRE SOUS-DIRECTEUR À LA DIRECTION DU BUDGET

Le sous-directeur manage des équipes resserrées et agiles pour conduire la procédure budgétaire de manière sécurisée. Expert tout autant que manager, le sous-directeur doit :

- 1.** Orienter et faire prospérer la vision stratégique et les propositions de réforme de la DB
- 2.** Arbitrer et valider les positions de la DB
- 3.** Établir les objectifs et le plan de charge de la sous-direction
- 4.** Animer la procédure budgétaire
- 5.** Être le référent technique, contrôle de la qualité de la procédure
- 6.** Animer l'équipe de ses chefs de bureau
- 7.** Représenter la direction du Budget à l'extérieur (ministères, organismes publics) et faire valoir ses positions
- 8.** Contribuer au pilotage de la direction

DES ADJOINTS AUX SOUS-DIRECTEURS POUR UN APPUI DE HAUT NIVEAU

La direction du Budget renforce son organisation stratégique en s'appuyant sur des expertises budgétaires et métier confirmées pour appuyer le comité de direction dans la conception et la mise en œuvre de la programmation budgétaire, dans la réponse aux enjeux de modernisation et de simplification de la gestion publique, ou pour contribuer au pilotage de politiques sectorielles, à l'image des politiques sociales.

UNE ORGANISATION LÉGÈRE ET MODULABLE AU SEIN DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Les sous-directions sectorielles coordonnent des bureaux compétents sur un ou plusieurs secteurs de l'action publique, selon un découpage permettant de suivre les différentes missions qui structurent le budget de l'État et plus largement l'ensemble des politiques publiques. Les première et deuxième sous-directions sont chargées de synthétiser les travaux des autres sous-directions afin, pour la première, d'établir le cadre et la stratégie de la politique budgétaire et des finances publiques et, pour la seconde, de fixer les règles de gestion et de promouvoir la performance de la gestion publique. Grâce à cette organisation permettant aux bureaux de travailler en synergie, la direction du Budget dispose d'une connaissance à la fois synthétique et détaillée par secteur des politiques publiques, de leurs modalités de financement et de leur efficacité.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU BUDGET



Bureaux supports
<ul style="list-style-type: none">• Bureau des ressources humaines• Bureau de l'informatique et des infrastructures• Bureau de la documentation, des archives et du courrier• Bureau de la communication

1^{RE} SOUS-DIRECTION

- 1 BPB**
Politique budgétaire
- 1 BLF**
Lois de finances
- 1 BE**
Suivi de l'exécution budgétaire
- 1 BR**
Recettes

2^{DE} SOUS-DIRECTION

- 2 BPSS**
Politique salariale et synthèse statutaire
- 2 BMS**
Maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information interministériels
- 2 REC**
Réglementation, gestion et contrôle budgétaires
- 2 PERF**
Performance de la dépense publique et de la fonction financière
- 2 B2O**
Opérateurs et organismes publics d'État

3^E SOUS-DIRECTION

- 3 BEN**
Éducation nationale
- 3 MIREs**
Recherche et enseignement supérieur
- 3 BEPII**
Énergie, participations, industrie et innovation

4^E SOUS-DIRECTION

- 4 BT**
Transports
- 4 BDD**
Développement durable
- 4 BLVT**
Logement, ville et territoires

5^E SOUS-DIRECTION

5 BDM

Défense et mémoire

5 BIAG

Intérieur et action
gouvernementale

5 BCL

Collectivités locales

6^E SOUS-DIRECTION

6 BCS

Comptes sociaux
et santé

6 BEFP

Emploi et formation
professionnelle

6 BSI

Solidarité et insertion

6 BRS

Retraites et régimes
spéciaux

7^E SOUS-DIRECTION

7 BA

Agriculture

7 BAED

Affaires
étrangères et aide
au développement

7 BUE

Finances et politiques
de l'Union européenne

8^E SOUS-DIRECTION

8 BCJS

Culture, jeunesse
et sport

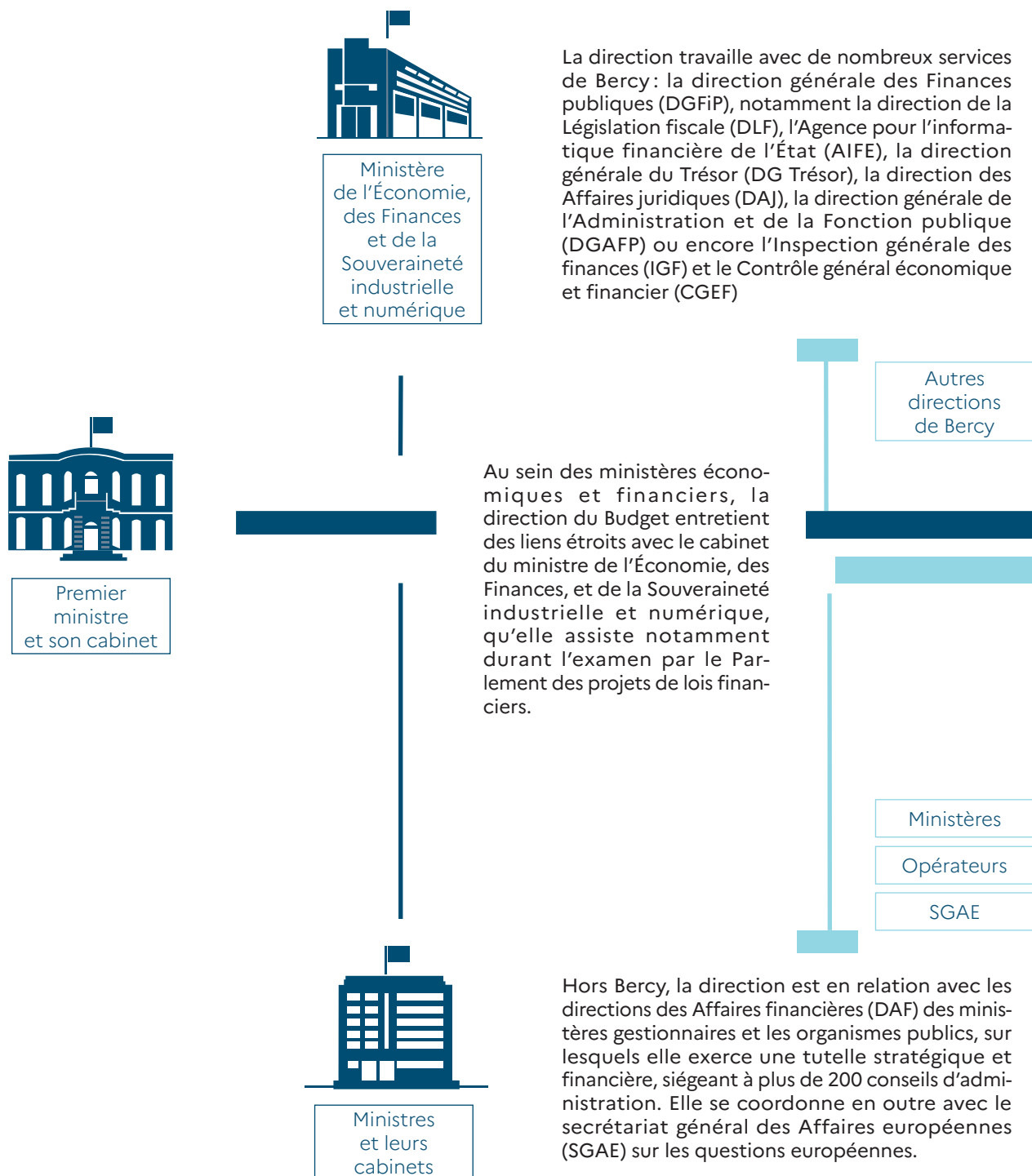
8 BEFOM

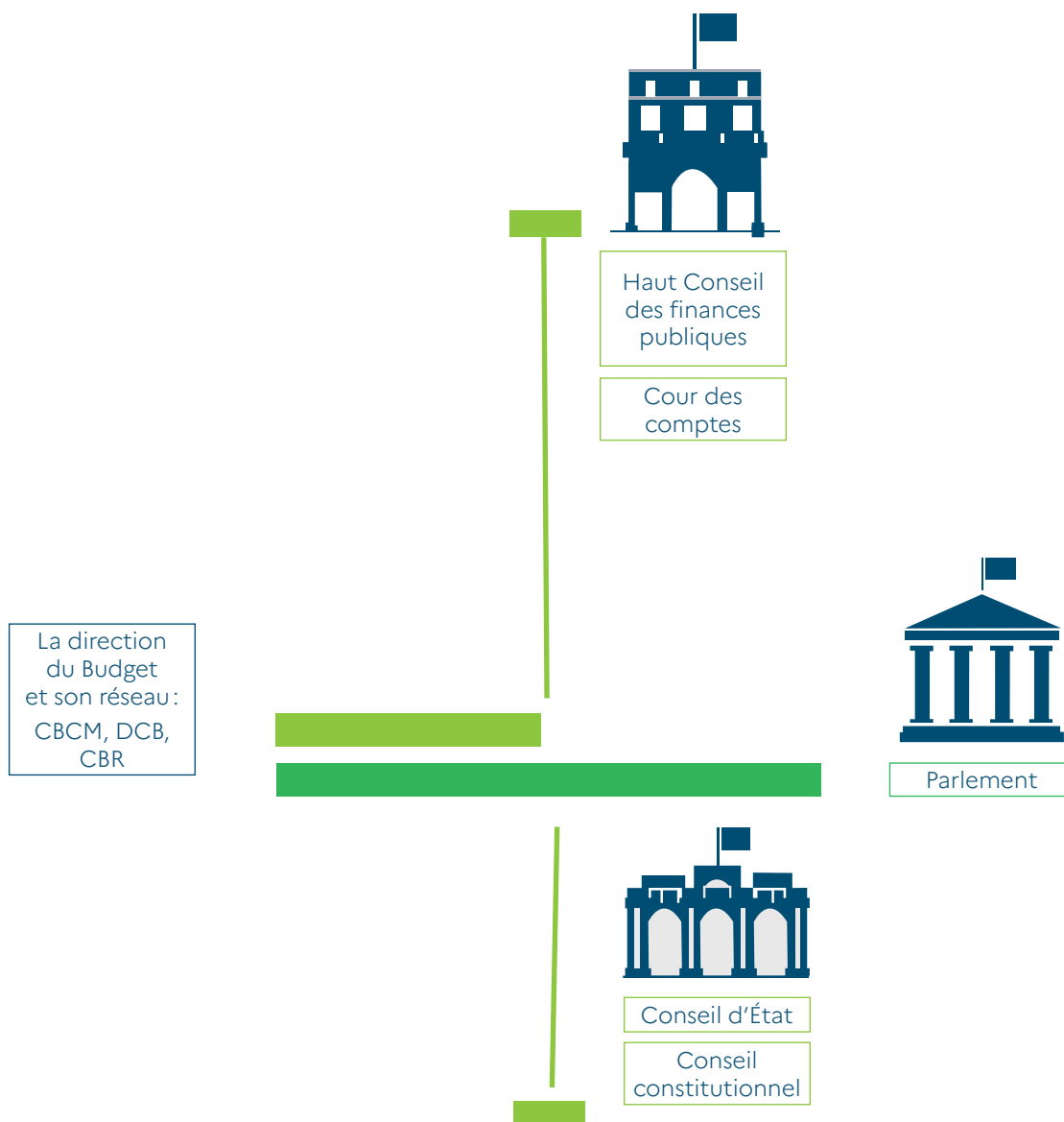
Économie, finances
et outre-mer

8 BJM

Justice et médias

UNE DIRECTION D'ÉTAT-MAJOR





Enfin, elle est en relation avec le Conseil d'État pour l'examen des textes soumis à son avis, avec le Haut Conseil des finances publiques, avec le Parlement, en particulier pour l'examen des projets de lois de finances, et avec la Cour des comptes, notamment pour les rapports sur les résultats et la gestion budgétaire de l'État, le rapport public annuel ainsi que la certification des comptes.

CHAPITRE 1

LES ÉQUIPES DE LA SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE



LES CHAMPS D'ACTION

Les principales attributions de la première sous-direction consistent à définir la politique des finances publiques et la stratégie en matière de politique budgétaire, à produire les documents relatifs aux projets de lois de finances et à assurer le suivi des recettes et de l'exécution de la loi de finances.

Elle est composée de 4 bureaux :

- **Bureau de la politique budgétaire**
- **Bureau des lois de finances**
- **Bureau du suivi de l'exécution budgétaire**
- **Bureau des recettes**



BUREAU DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la Politique budgétaire (1BPB) est chargé d'établir la stratégie à moyen terme des finances publiques. Il suit par ailleurs le programme d'investissements d'avenir (PIA), les plans « France 2030 » et « France Relance », le budget vert et le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Enfin, il coordonne la préparation de loi de programmation des finances publiques et contribue à l'évaluation socio-économique des investissements publics.

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

Le bureau 1BPB participe à la définition de la politique budgétaire et de stratégies pluriannuelles intégrant l'environnement macro économique, en lien avec la direction générale du Trésor. Il coordonne le début de la procédure budgétaire afin de proposer un cadrage global et des mandats de négociation pour la DB. Il est garant d'un budget conforme aux règles budgétaires françaises et européennes. Ces tâches s'appuient sur des compétences proprement budgétaires, mais aussi en comptabilité nationale, quantitatives, juridiques et des capacités prospectives et de négociation.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

En 2021, le bureau 1BPB a coordonné les travaux de la direction du Budget relatifs au déploiement et au suivi du plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros, qui répond aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires.

Un rôle transversal de coordination pour assurer le déploiement rapide du plan

Dès les travaux préparatoires de l'été 2020, le bureau 1BPB a coordonné les nombreuses actions de la direction relatives au plan France Relance, de la programmation budgétaire à la consommation effective des crédits. Cette action s'est notamment traduite par la réalisation de programmations en lien avec l'ensemble des ministères, par la mise en place d'un suivi régulier de la consommation des crédits alloués à plusieurs centaines de dispositifs relevant de la totalité des

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



20 Md€

Il s'agit du montant du quatrième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA 4), qui permet ainsi de porter à 77 M€ l'enveloppe totale du PIA. Le PIA 4 vise à accompagner le développement de filières industrielles d'excellence.

32,5 Md€

Il s'agit du montant des dépenses vertes inscrites dans le budget vert annexé au projet de loi de finances pour 2022. Le « budget vert 2022 » confirme un budget de l'État à la hauteur de ses ambitions environnementales avec 32,5 Md€ de dépenses favorables à l'environnement.

34 Md€

C'est le montant du programme « Investir pour la France de 2030 » qui vise à répondre aux grands défis du monde contemporain en finançant les grandes priorités stratégiques de notre pays (décarbonation des transports, santé et alimentation...) tout en renforçant les efforts engagés pour la réindustrialisation.

périmètres ministériels, ou encore par l'analyse et la mise en œuvre des redéploiements de crédits décidés pour garantir une mise en œuvre rapide et efficace du plan.

Le déploiement réussi de la mission « Plan de relance », premier vecteur budgétaire de mise en œuvre du plan

La mise en œuvre de la mission « Plan de relance » a constitué pour la direction du Budget une innovation par rapport à son rôle traditionnel, puisqu'elle a été directement impliquée dans son déploiement effectif et sa gestion au quotidien. En lien avec les trois sous-directeurs nommés responsables des programmes de cette mission (la mise en œuvre effective des mesures relevant *in fine* de l'ensemble des ministères), le bureau 1BPB a joué un rôle de coordination des travaux menés par plus de vingt bureaux de la direction. La mobilisation de l'ensemble de la direction a permis que plus de 31 Md€ en autorisations d'engagement et 15 Md€ en crédits de paiement soient consommés en 2021 sur cette seule mission.

Une mise en œuvre du plan France Relance conforme aux objectifs fixés par le Premier ministre

Le déploiement du plan France Relance s'est avéré conforme à l'objectif fixé par le Premier ministre d'engager 70% du plan à fin 2021. En effet, à cette date, plus de 72 Md€ avaient été engagés et plus de 42 Md€ décaissés. Les objectifs macroéconomiques de court terme assignés au plan (retrouver notre niveau

d'activité d'avant-crise d'ici l'été 2022 et faire baisser le chômage dès 2021) ont été atteints plus vite que prévu. Ce déploiement rapide a également permis à la France d'assurer le respect des engagements pris dans le cadre du plan de relance européen NextGenerationEU, au titre duquel elle devrait percevoir, à terme, près de 38 Md€.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

L'année 2022 marquera le terme de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPPF). Le bureau 1BPB travaille à l'élaboration de la future loi de programmation pour les années 2023-2027, en articulation avec la préparation du PLF 2023. Les lois de programmation des finances publiques (LPPF) définissent la trajectoire budgétaire pluriannuelle de l'ensemble de la dépense publique et les règles de gouvernance destinées à en favoriser le respect. La prochaine LPPF sera la première à s'inscrire dans le nouveau cadre défini par la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques. Elle prévoit notamment la fixation d'objectifs en dépenses sur la durée de la programmation et la définition d'une trajectoire de dépenses considérées comme des dépenses d'investissement des administrations publiques (dépenses CCDI).



BUREAU DES LOIS DE FINANCES

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau des lois de finances (1BLF) est chargé du pilotage de la procédure budgétaire et de l'élaboration des lois de finances. Il est également responsable de la coordination de la procédure de production des annexes aux projets de loi de finances et du suivi de la charge de la dette de l'État.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau des lois de finances est composé, outre le chef de bureau, de cinq agents répartis en trois pôles :

- le pôle « Chiffres » est en charge du cadrage de la procédure de budgétisation, de la synthèse des crédits tout au long de la phase d'arbitrage et de l'examen des lois de finances initiales et rectificatives, et assure le suivi sectoriel de la mission « Crédits non répartis » et de la charge de la dette de l'État ;
- le pôle « Lettres » coordonne le volet normatif des lois de finances de la préparation du texte à la préparation de la défense lors du recours constitutionnel, et assure une mission de conseil et d'analyse juridique auprès des bureaux de la direction ;
- le pôle « Documentation et maquette » est en charge de l'organisation et du suivi de la procédure d'élaboration des documents budgétaires ainsi que de la maquette budgétaire (programmes/actions), en lien avec les ministères.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

La loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques renforce la pluriannualité et l'universalité budgétaire.

Le pilotage pluriannuel est renforcé par l'introduction dans les LPPF d'un objectif d'évolution globale de la dépense publique auquel répondra un compteur des écarts dans l'article liminaire des lois de finances.

L'universalité budgétaire est renforcée notamment par un nouvel état législatif présentant l'ensemble des moyens consacrés par l'État à chacune des missions du budget général, ainsi que par un encadrement plus restrictif des affectations de taxes.

Enfin, le travail parlementaire est réorganisé sur la base d'un calendrier rationalisé et d'une information enrichie notamment par l'identification des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et la présentation d'une trajectoire triennale au niveau du programme dans les projets annuels de performance (PAP).

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



4 450

4 450 amendements déposés à l'Assemblée nationale lors de l'examen du PLF 2022, le Sénat ayant rejeté le texte à l'issue de l'examen de la première partie, soit une augmentation de +50 % par rapport au PLF 2017 (2 850 amendements).

7,2 Md€

7,2 Md€ en AE et en CP ouverts par décret d'avance du 19 mai 2021 pour financer des dispositifs d'urgence de soutien aux entreprises et aux travailleurs face aux conséquences de la crise sanitaire.

34 Md€

Le plan d'investissement a été introduit par un amendement gouvernemental au PLF 2022 à hauteur de 34 Md€ en AE et 3,5 Md€ en CP en 2022 sur la mission « Investir pour la France de 2030 », nouvelle dénomination donnée à la mission « Investissements d'avenir ».

Les dispositifs d'urgence mis en œuvre pour répondre à la crise ont été renforcés pour couvrir les effets de la troisième vague de la Covid-19.

En réponse au maintien de mesures administratives de restriction d'activité tout au long du premier semestre 2021, un décret d'avance a permis d'assurer en urgence le financement du fonds de solidarité et des nouveaux dispositifs *ad hoc* associés, ainsi que de l'activité partielle et des aides spécifiques mises en place en réponse à la crise sanitaire.

Ce décret d'avance a été ratifié par le PLFR 1, adopté à l'été 2021, qui a permis d'abonder ces dispositifs, tout en les complétant par différentes mesures de soutien aux entreprises, aux collectivités et au secteur culturel.

La loi de finances initiale pour 2022 marque une normalisation progressive des finances publiques.

Après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, le déficit public revient à 5,0 % du PIB en LFI 2022. Cette normalisation s'accompagne de la mise en œuvre d'un mécanisme de cantonnement de la dette Covid.

La LFI 2022 prolonge par ailleurs la mise en œuvre du « Plan de relance », avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi et la transition énergétique, tout en introduisant un plan d'investissement « France 2030 » destiné à soutenir l'innovation et la réindustrialisation.

Enfin un bouclier tarifaire portant sur le gaz et l'électricité a été introduit par amendement gouvernemental pour répondre à la hausse des prix de l'énergie.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

La mise en œuvre de la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques constituera un chantier majeur de l'année 2022, en vue de son entrée en vigueur lors du dépôt du PLF 2023.

Des groupes de travail menés avec le Conseil d'État devront permettre d'anticiper les adaptations concrètes nécessaires pour répondre au mieux à ces nouvelles exigences en matière de gestion budgétaire (nouvelle catégorie de subvention aux opérateurs), de rédaction de la loi de finances (nouveau format de l'article liminaire et de l'article d'équilibre) et d'information contenue dans les annexes (présentation triennale des crédits, qui s'accompagnera en 2022 d'une budgétisation sur cinq ans).



BUREAU DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau du suivi et de l'exécution budgétaire (1BE) est responsable du suivi de l'exécution budgétaire de l'État.

Il organise les prévisions des dépenses de l'État et coordonne la procédure budgétaire en lien avec les autres bureaux de la direction, les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM), la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et les responsables de la fonction financière ministérielle (RFFiM). Le bureau 1BE est chargé des relations avec la Cour des comptes pour l'analyse et l'exécution du budget de l'État. Il est également référent en matière de politique et de dépenses immobilières ainsi que de suivi des données de la comptabilité générale.

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

Pour mener à bien ses missions, le bureau se compose de cinq collaborateurs aux profils variés : administrateur Insee, attachés, inspecteur des finances publiques et agent contractuel.

Il assure le cadrage de plusieurs exercices, leur synthèse ainsi que la production de doctrine. Il coordonne les différents exercices budgétaires

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Le maintien d'une gestion saine en dépit du contexte économique et sanitaire

La loi de finances initiale pour 2021 a prolongé les efforts de budgétisation à leur juste niveau des dépenses obligatoires, tout en intégrant des provisionnements dédiés pour la couverture d'aléas spécifiques et récurrents.

Le taux de mise en réserve a été maintenu en moyenne à 3%, le taux étant limité à 0,5% sur les dépenses de masse salariale. Au total, la mise en réserve initiale a été stabilisée à 4,4 Md€ de crédits de paiements en 2021 (contre 9,8 Md€ en 2017). L'augmentation du niveau des crédits disponibles dès l'ouverture de l'exercice, associée à une budgétisation sincère, a donné aux gestionnaires la visibilité nécessaire au renforcement de la qualité de la gestion.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



**5,1 Md€ (AE)
et 2,8 Md€
(CP)**

AE: autorisations d'engagement
CP: crédits de paiement.
C'est le montant des crédits transférés en gestion. Encadrés par la LOLF, les décrets de transfert visent à assurer la poursuite, sur un programme qui en est le bénéficiaire, d'actions initialement budgétisées sur un autre programme budgétaire.

36,7 Md€

Il s'agit du montant des crédits reportés sur l'exercice 2021. La gestion 2020 a été affectée par les effets de la crise sanitaire, ce qui a conduit à générer un niveau inédit de reports, principalement pour des opérations d'investissement, et pour des ouvertures de crédits votées par le Parlement au caractère prudentiel.

7,2 Md€

C'est le montant du décret d'avance du 19 mai 2021, pour faire face aux dépenses urgentes et imprévisibles liées aux dispositifs de crise et de soutien mis en place depuis 2020. Il a permis d'assurer la continuité des paiements au titre du fonds de solidarité et de l'activité partielle exceptionnelle.

La poursuite de l'objectif de réduction de l'inflation normative et de simplification des procédures

Afin de limiter l'inflation normative, la pratique des décrets de transfert et de virement a été rationalisée depuis 2020 en deux campagnes par an, contre plus de 60 décrets publiés tout au long de l'année antérieurement. La procédure a également été simplifiée et outillée pour faciliter les échanges entre les ministères. Ces deux campagnes interviennent à des moments clés de la gestion, aux mois de juin et de novembre. En 2021, six décrets se sont inscrits dans le cadre de ces campagnes transversales et six autres ont été pris de façon *ad hoc*, notamment pour assurer des mouvements spécifiques ou urgents pour des dispositifs de crise.

La rénovation thermique des bâtiments publics dans le cadre de France Relance

Au sein des 100 Md€ dédiés à France Relance, 2,7 Md€ d'engagements ont été ouverts au sein de la mission « Plan de relance » en loi de finances initiale pour 2021. Cette enveloppe a permis le financement de plus de 4 000 projets de rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs, pour accélérer la transition énergétique. La mise en place d'un appel à projets et d'une gouvernance *ad hoc* a permis d'assurer l'engagement de ces projets dans une logique à la fois de sélectivité

et de célérité propre au plan de relance. Le bureau 1 BE, en collaboration étroite avec la direction de l'Immobilier de l'État (DIE), a contribué à la mise en place du circuit budgétaire et à l'évaluation des projets retenus.

relatifs à l'exécution de l'année N (prévisions d'exécution) et à son évaluation en N+1 (loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'État). Le suivi fin des dépenses en exécution vise à affermir la capacité de pilotage de la gestion ainsi qu'à améliorer la capacité à en rendre compte et à l'interpréter.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Approfondir l'exploitation des données de la comptabilité générale et développer le rapprochement de cette comptabilité avec la comptabilité budgétaire, afin d'en tirer des enseignements utiles au renforcement de la qualité de la budgétisation, du pilotage budgétaire et de l'analyse de l'exécution.



BUREAU DES RECETTES

LES MISSIONS DU BUREAU

Au sein de la direction du Budget, le bureau des recettes (1BR) assure deux missions distinctes. D'une part, il contribue à la coordination et à la synthèse de l'exercice de prévision de recettes, assure le suivi et la prévision des soldes budgétaire et public et élabore la situation mensuelle budgétaire de l'État. Il est également le référent au sein de la direction sur les sujets de comptabilité nationale, de dépenses fiscales et de conférences fiscales. D'autre part, il contribue à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard et assure la coordination interministérielle.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Afin de mener à bien leurs différentes missions, les cinq agents contractuels du bureau 1BR exercent plusieurs métiers. Sur la partie «solde», le bureau synthétise les différentes contributions internes (bureaux sectoriels) et externes (direction générale du Trésor) dans le cadre de la procédure budgétaire. Sur son volet «recettes», les agents suivent l'exécution annuelle et mensuelle des recettes et animent l'exercice de prévisions opéré avec ses interlocuteurs, tels que les bureaux sectoriels et les autres directions du ministère (direction générale du Trésor, direction générale des Finances publiques, direction des Douanes et Droits indirects et direction de la Législation fiscale), tout au long de l'année. Sur la partie «jeux», le bureau exerce une activité réglementaire et contentieuse. Il échange régulièrement avec l'ensemble des acteurs

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Expérimentation d'une offre élargie de paris hippiques

À la demande des opérateurs de diversifier l'offre de paris hippiques, la direction du Budget a mené un travail interministériel avec les services des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, ainsi qu'avec l'Autorité nationale des Jeux (ANJ). À l'issue de ces échanges, un élargissement du périmètre de l'offre de paris hippiques a été autorisé à titre temporaire et réservé à l'activité en ligne. Ainsi, jusqu'au 30 juin 2023, les opérateurs de paris hippiques en ligne peuvent proposer des paris, au-delà des seuls numéros des chevaux, sur des caractéristiques associés aux chevaux, telles que le jockey ou l'entraîneur. À la fin de l'expérimentation, un bilan de ces nouveaux paris permettra d'évaluer l'opportunité de leur pérennisation.

Rénovation de l'exercice de suivi des remontées comptables relatives au solde de l'État

En coordination avec la DGFiP, la DB assure le suivi mensuel du solde de l'État et transmet à ce titre la synthèse des remontées comptables des composantes du solde au cabinet

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



-170,7 Md€

C'est le solde budgétaire de l'État en 2021. Bien qu'en amélioration de +7,3 Md€ par rapport à 2020, ce niveau de solde traduit la poursuite de l'effort du Gouvernement en 2021 pour faire face aux effets de la crise sanitaire et économique.

317 Md€

C'est la somme des recettes fiscales nettes et des recettes non-fiscales en 2021. Elle représente une hausse de +46,3 Md€ par rapport à 2020. Le rebond des recettes reflète celui de l'activité, révélateur de la résilience de l'économie grâce aux mesures d'accompagnement mises en œuvre tout au long de la crise.

4,4 Md€

C'est la somme des recettes relatives aux jeux. Cela représente une hausse de +0,8 Md€ par rapport à 2020, à la suite de la reprise de l'activité économique du secteur.

du ministre. L'année 2021 a été marquée par l'amélioration de cette procédure de suivi au sein du bureau des recettes avec la mise en place d'outils de visualisation de données. Ils permettent ainsi de comparer sur plusieurs années les trajectoires enregistrées par les différentes lignes budgétaires constituant le solde de l'État et de mieux anticiper l'atterrissage de fin d'année des recettes au fur et à mesure de l'année.

Préparation de la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques sur les sujets de fiscalité affectée

Le bureau 1BR a participé à l'élaboration de la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, qui vise notamment à rationaliser l'affectation de taxes à des tiers. Les taxes affectées induisent, du fait de leur grand nombre et de leur variété, un coût de gestion élevé pour les pouvoirs publics et une fragmentation des moyens dédiés aux politiques publiques, qui nuit à leur pilotage. Avec la mise en œuvre de critères plus restrictifs, la loi du 28 décembre 2021 offre des dispositions pour renforcer l'encadrement des affectations existantes et futures.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Rénovation de l'exercice de prévision de recettes pour les projets de loi de finances

L'exercice de prévision de recettes de l'État, qui alimente chaque année les projets de loi de finances et ses annexes consacrées aux recettes, nécessite l'expertise de toutes les directions de Bercy, notamment de la direction générale des Finances publiques, de la direction générale du Trésor et de la direction générale des Douanes et Droits indirects.

La direction du Budget synthétise les contributions de chaque direction afin d'assurer une évaluation partagée et fiabilisée des recettes. À ce titre, le bureau 1BR envisage une amélioration du processus d'élaboration des prévisions afin d'assurer la pleine prise en compte des remontées comptables observées mensuellement.

institutionnels et économiques du secteur. Aussi il assiste les commissaires du Gouvernement de l'Autorité nationale des jeux et de la Française des jeux.

CHAPITRE 2

DES ÉQUIPES AU CŒUR
DE LA GESTION PUBLIQUE



LES CHAMPS D'ACTION

La deuxième sous-direction appuie l'ensemble des bureaux sectoriels, les services de contrôle budgétaire et la sphère gestionnaire (administrations centrales et services déconcentrés des ministères) en développant des instruments destinés à améliorer la performance de la dépense publique.

La deuxième sous-direction intervient ainsi principalement dans les domaines de la synthèse de la politique salariale et statutaire, la performance de l'action publique, la gestion financière de l'État, la gestion budgétaire des opérateurs de l'État et organismes publics, et l'animation de la fonction financière ministérielle. Elle a en charge l'animation de nombreux réseaux professionnels de la sphère financière.

Elle est composée de 5 bureaux :

- **Le bureau de la politique salariale et de la synthèse statutaire**
- **Le bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information interministériels**
- **Le bureau de la réglementation, de la gestion et du contrôle budgétaires**
- **Le bureau de la performance publique et de la fonction financière**
- **Le bureau des opérateurs et des organismes publics d'État**



BUREAU DE LA POLITIQUE SALARIALE ET DE LA SYNTHÈSE STATUTAIRE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la politique salariale et de la synthèse statutaire (2BPSS) a principalement deux fonctions. Il assure d'une part la synthèse de la budgétisation et de l'exécution des dépenses de personnel de l'État. À ce titre, il coordonne notamment la rédaction des annexes aux projets de lois de finance (projets annuels de performance, rapports annuels de performance) pour ce qui concerne la masse salariale de l'État et il assure le chiffrage des mesures salariales interministérielles. D'autre part, le bureau suit et instruit les réformes statutaires et indiciaires à portée interministérielle. Dans le cadre du guichet unique, il en définit les modalités et examine les dossiers transversaux soumis par les ministères au guichet unique, tant au plan juridique que budgétaire. Enfin, le bureau est responsable du suivi du programme 148 : transformation publique.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau de la politique salariale et de la synthèse statutaire est structuré autour de trois pôles. Le pôle budgétaire réalise les travaux de synthèse budgétaire en matière de masse salariale et de suivi des effectifs. Il est à ce jour composé de deux attachés d'administration de l'État. Le pôle statu-

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



92,1 Md€

En 2021, les dépenses de personnel de la Fonction publique de l'État se sont élevées à 92,1 Md€, budgets annexes compris et hors contributions au CAS pensions.

53%

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est de loin le plus gros consommateur de moyens humains au sein de la Fonction publique de l'État. Il compte en effet pour près de 53% des dépenses de personnel et pour la même fraction de l'ensemble des effectifs.

20%

En termes de guichet unique, 2BPSS a traité en 2021 20% des saisines de textes au titre du guichet unique (85/415), sans compter les dossiers interministériels générés par le MTFP. Les saisines concernent pour une grande part la Fonction publique hospitalière (suite du Ségur de la Santé) et la Fonction publique territoriale.



UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Le bureau a été très impliqué dans la réforme de la haute fonction publique et en particulier dans son volet relatif aux modalités de rémunération. La réforme implique de concevoir un système de rémunération commun à l'ensemble des agents qui appartenaient auparavant à quatorze corps différents. En outre, les nouvelles modalités de rémunération doivent favoriser la mobilité des agents, ce qui constitue un objectif fort de la réforme voulue par le président de la République, tout en ayant un coût maîtrisé pour les finances publiques.

taire est responsable de la préparation des avis rendus par la DB au sujet des dossiers interministériels d'évolution statutaire (remodelages de grilles indiciaires, évolutions de barèmes indemnitaires, revalorisation de primes spécifiques). Il est composé de trois attachés d'administration. Enfin, le pôle statistique assure les missions de chiffrage et d'appui aux deux autres pôles. Il est formé par deux agents de l'Insee.



BUREAU DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION INTERMINISTÉRIELS

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information interministériels (2BMS) assure, pour le compte de la direction du Budget, la maîtrise d'ouvrage des applications Chorus, INDIA-Rému anonymisé et PCEMS, dans les domaines budgétaro-comptable et des dépenses de personnel.

À ce titre, il priorise et formalise des besoins métier, rédige les spécifications fonctionnelles et suit les activités de recettes. Par ailleurs, il participe aux instances de gouvernance (SIFE, CISIRH), contribue à la conduite du changement et assure l'assistance et la formation des utilisateurs. Il constitue un pôle d'expertise pour la direction et les réseaux du contrôle.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Six agents expérimentés constituent le bureau : 4 attachés, 1 inspecteur des finances publiques et 1 agente contractuelle.

Le bureau veille à l'utilisation optimale des outils, que ce soit au sein des bureaux sectoriels, des services du contrôle budgétaire, des ministères voire

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Diffuser de bonnes pratiques

- **Diffusion d'un guide pratique budgétaire Chorus (GPBC).** À la demande des opérateurs de diversifier l'offre de paris hippiques, la direction du Budget a mené un travail interministériel avec les services des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, ainsi qu'avec l'Autorité nationale des Jeux
- **Développement de présentations PCEMS ciblées par visio-conférence.** Les présentations bénéficient du développement des usages de ces outils en 2020-2021 avec le développement de cycles de 1 à 3 réunions à distance avec partage d'écrans, pour permettre une appropriation de l'outil très personnalisée. Ces actions se poursuivent en 2022.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



820

820 demandes d'assistance et sollicitations pour Chorus.

20

Diffusion, auprès de 750 lecteurs, de 20 numéros de la lettre d'information électronique « Infos 2BMS » totalisant 96 articles.

15

Actions de formation pour plus de 120 agents avec 15 sessions sur Chorus, INDIA-Rému et PCEMS.

Simplifier l'action administrative

- **Simplification du processus de report des autorisations d'engagement non reportés (AENE) sur tranches fonctionnelles.** Une procédure simplifiée de la campagne de report visant à publier au plus tôt les arrêtés correspondants a été définie et mise en œuvre en collaboration avec 1BE et BII.
- **Enrichissement de l'outillage de suivi des retraits d'engagement d'années antérieures.** L'évolution de cette transaction permet une traçabilité complète des AE d'années antérieures, de leur genèse jusqu'à leur blocage ou recyclage.

Améliorer la qualité des données

- **Appui pour l'apurement des restes à payer devenus sans objet.** Gain de 1,6 Md€ lors d'une campagne sur les engagements juridiques non mouvementés depuis 2018.
- **Enrichissement des données disponibles dans l'application INDIA-Rému avec l'intégration des fichiers de « Solde » de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN).** Ces informations complètent les données de paye transmises par la DGFIP pour les agents des ministères et les établissements en paye à façon.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Projet de migration de Chorus-cœur vers S/4HANA

Le bureau participe au projet de remplacement des composants actuels avec un nouveau socle technique et applicatif. Ces travaux sont l'occasion d'améliorer l'ergonomie ou la cinématique de transactions actuelles et d'en intégrer de nouvelles.

Poursuite de l'élargissement fonctionnel d'INDIA-Rému avec l'intégration des fichiers de « Solde » du ministère des Armées

Cette évolution confirme le rôle d'INDIA-Rému comme application décisionnelle interministérielle incontournable pour l'analyse des dépenses de personnel.

Montée de version PCEMS : remplacement de composants techniques obsolètes.

des établissements publics. Il est également chargé du pilotage et du suivi de travaux relatifs aux évolutions, tout en assurant la gestion du paramétrage.

En outre, il produit et contrôle la cohérence des données sur les emplois et les dépenses de personnel restituées par Chorus, INDIA-Rému ou PCEMS.



BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la réglementation, de la gestion et du contrôle budgétaires (2REC) définit le cadre réglementaire et les processus en matière de gestion et de comptabilité budgétaires de l'État. Il anime et coordonne le réseau du contrôle budgétaire central et déconcentré et prépare les arrêtés relatifs au contrôle budgétaire applicable dans chaque ministère. Le bureau 2REC appuie le développement du contrôle interne financier de l'État au sein des ministères et anime, à ce titre, le réseau des référents ministériels de contrôle interne budgétaire. Enfin, il suit les questions de doctrine et la jurisprudence relatives aux juridictions financières.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Les métiers exercés au sein du bureau 2REC sont des métiers d'expertise de la gestion publique : élaboration de normes réglementaires et de nomenclatures, activité légistique, définition des règles et outils du contrôle budgétaire, management des processus, contrôle interne, animation de réseau, systèmes d'information budgétaire et financière, conduite de projets. Le bureau est

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

L'appui à la gestion budgétaire du Plan de relance

Le bureau 2REC a adapté le cadre de gestion et le référentiel de programmation pour intégrer les évolutions du plan de relance; plus de 74 unités opérationnelles ont été déployées au-delà de celles disponibles en début de gestion 2021 afin de faciliter la déconcentration de la gestion des crédits. Les ajustements apportés par le Gouvernement aux mesures ont conduit à une adaptation de la nomenclature budgétaire dédiée. Le bureau 2REC a œuvré pour garantir le respect des règles budgétaires tant dans la rédaction des conventions de délégation de gestion que dans le rappel de leur application au contexte du plan de relance.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



11

L'activité normative, c'est 2 textes législatifs, 7 textes réglementaires et 2 protocoles d'expérimentation. Elle traite de la réglementation budgétaire et comptable de l'État.

17

L'animation du réseau du contrôle budgétaire, c'est 11 réunions de comitologie et 6 sessions de formation. Le bureau 2REC réunit régulièrement les 11 CBCM, 11 DCB et 22 CBR pour faciliter les échanges sur l'actualité budgétaire et renforcer la cohésion du réseau.

22

La gestion du Plan de relance, c'est 3 circulaires pour fixer les modalités de gestion des crédits et les consignes d'imputation des dépenses, et 19 conventions ou avenants aux conventions de délégation de gestion.

Les expérimentations budgétaires

Le bureau 2REC a piloté la conception et le déploiement d'expérimentations budgétaires relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux missions des acteurs chargés de la gestion et du contrôle budgétaires. Ces expérimentations déployées au ministère des armées et dans une partie des ministères de la Transition écologique et de la mer visent à renforcer la fonction financière ministérielle par intégration au sein des directions des Affaires financières (DAF) de tout ou partie de la compétence de contrôle budgétaire.

La réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics

Le bureau 2REC a contribué à l'élaboration de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics avec la direction générale des Finances publiques (DGFIP), la Cour des comptes et le Conseil d'État. Cette réforme instaure un régime unifié d'engagement de la responsabilité des ordonnateurs et des comptables. Elle s'inscrit dans la démarche de responsabilisation des gestionnaires publics portée par le programme Action Publique 2022.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics est une incitation puissante à renforcer la robustesse des processus financiers pour les ordonnateurs, afin de mettre sous contrôle les risques financiers majeurs. À cette fin, le bureau 2REC, en collaboration avec la direction générale des Finances publiques, propose aux ministères de construire un kit de contrôle interne financier commun aux ordonnateurs et aux comptables sur le processus de l'exécution de la dépense. Ce kit commun vise à assurer l'articulation cohérente, sans doublon ni omission, des contrôles et supervisions réalisés par les ordonnateurs et les comptables, en s'appuyant sur une analyse commune des risques majeurs du processus. Côté État, elle sera coconstruite avec tous les acteurs de la chaîne de la dépense : ministères, contrôleurs budgétaires, comptables. Ce kit commun doit permettre une meilleure maîtrise des risques et une optimisation des ressources humaines sur la chaîne de la dépense.

composé d'experts venant de tous horizons et ministères : ingénieurs, inspecteurs des finances publiques, attachés d'administration, administrateurs civils.



BUREAU DE LA PERFORMANCE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DE LA FONCTION FINANCIÈRE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la performance de la dépense publique et de la fonction financière (2PERF) assure la synthèse des travaux budgétaires en matière de performance de la dépense publique.

Il promeut la professionnalisation de la fonction financière de l'État.

En lien avec la DGFiP, il organise le comité financier de l'État qui réunit les directeurs financiers et les contrôleurs budgétaires et comptables des ministères.

Il accompagne le développement du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique dans les ministères.

Il développe des projets de valorisation des données.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau 2PERF assure la synthèse des sujets relatifs à la performance de la dépense publique, du pilotage par les résultats et de la fonction financière. Il anime sur ces sujets les réseaux interministériels. Il contribue à la coopération de la DB avec les organisations internationales et administrations étrangères.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Publication d'un outil de visualisation des données de la performance

Conçue avec le concours du secrétariat général, cette nouvelle plateforme donne accès, de manière interactive, aux grands agrégats budgétaires et aux résultats de la performance de la dépense de 31 missions du budget général de l'État.

Elle permet au Parlement et aux citoyens de s'approprier les résultats de l'action publique en amont du débat sur le projet de loi de règlement (PLR). Elle présente, pour chaque mission, plusieurs indicateurs-clés sous forme graphique pour comparer objectifs et réalisations sur plusieurs années dans le but de mesurer le degré d'atteinte des objectifs stratégiques de l'action publique.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



49

C'est le nombre d'indicateurs relatifs à l'impact de la dépense publique sur l'environnement ou l'égalité hommes-femmes créés dans les projets annuels de performances (PAP) 2022. Ils permettent une meilleure information sur les efforts de l'État en faveur de ces objectifs de développement durable.

12 583 ETP

C'est le nombre d'agents exerçant un métier dans le domaine de la gestion budgétaire et financière dont la DB est cheffe de file.

236 M€

C'est le montant pluriannuel des 12 projets numériques émanant des ministères ou d'opérateurs soumis à l'avis de la direction interministérielle du numérique. La DB a analysé la robustesse des hypothèses financières et leur soutenabilité budgétaire dans le long terme.

Lancement du projet MENTOR pour la collection finances publiques, gestion budgétaire et financière

La première formation en ligne sur les fondamentaux du budget de l'État, développée avec l'IGPDE, a été publiée sur la plateforme MENTOR. Cette démarche est la première d'un projet à long terme visant à rendre accessibles en ligne de nombreux outils pédagogiques permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice des métiers financiers. Cette utilisation du numérique comme levier de modernisation des formations et de diffusion des compétences-socle, permettra par ailleurs de libérer du « temps formateur » sur les formations plus techniques dans lesquelles l'échange formateur/stagiaire est indispensable.

Développement du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique

Le bureau 2PERF a actualisé avec les ministères le guide du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique pour définir les orientations stratégiques. Cette démarche a permis aux référents ministériels de partager les bonnes pratiques pour déployer dans leurs organisations des indicateurs, des tableaux de bord, des méthodes d'analyse de coûts qui permettent de mesurer la performance de la gestion et des organisations publiques. Avec l'appui de la DGFiP, le bureau 2PERF a également mis en place un dispositif de formation à la comptabilité analytique au profit des ministères. Il a produit des éléments de communication pour le ministre et a contribué à la coordination et à la

rédaction des fiches de banc. Enfin, il a été mobilisé sur la rédaction de l'ordonnance, des premières écritures jusqu'à sa publication au Journal officiel.

L'équipe, directement rattachée au sous-directeur, comprend un commissaire principal des armées, un contractuel A+ et un attaché principal d'administration.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

La loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques renforce le rôle du Parlement dans la démarche de performance en lui donnant la possibilité d'amender les objectifs et indicateurs de performance. Le bureau 2PERF accompagnera les bureaux et ministères concernés dans le traitement de ces amendements.

Cette nouveauté va de pair avec la rationalisation de la maquette de performance : meilleure répartition des objectifs et indicateurs entre niveau mission et échelon programme, retrait des indicateurs systématiquement non renseignés.



BUREAU DES OPÉRATEURS ET DES ORGANISMES PUBLICS D'ÉTAT

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau des opérateurs et des organismes publics d'État assure la synthèse budgétaire de préparation et de suivi de la loi de finances concernant les opérateurs de l'État.

Il définit le cadre réglementaire d'élaboration du budget, de suivi des emplois et de gestion applicables aux organismes soumis à la gestion budgétaire et comptable publique. Il participe au pilotage et aux travaux relatifs à la gouvernance des organismes.

Il définit et met en œuvre la réglementation relative au contrôle budgétaire. Il accompagne les contrôleurs budgétaires, les bureaux sectoriels de la direction dans l'exercice de leur rôle de tutelle financière des organismes, ainsi que les tutelles ministérielles.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Au sein du pôle Budget, le métier est centré sur des compétences budgétaires et de production de doctrine relative aux emplois des opérateurs.

Le pôle Réglementaire assure la production de normes et de doctrine relatives au cadre budgétaire des organismes. Il réalise une mission d'expertise pour l'équipe Accompagnement, qui anime

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Rationalisation du contrôle

Les travaux de remise en cohérence du régime de contrôle qui s'applique aux opérateurs de l'État ont été engagés, pour corréler davantage la nature du contrôle d'un organisme avec l'identité de l'autorité de contrôle qui l'exerce.

Ainsi, le contrôle budgétaire de certains organismes a été transféré des missions de contrôle général économique et financier (CGeFi) vers les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels ou les contrôleurs budgétaires en région, dans la mesure où il s'agit d'un contrôle qui permet d'apprécier la soutenabilité de la gestion d'un organisme au regard notamment de l'autorisation budgétaire.

À l'inverse, pour d'autres organismes, le contrôle économique et financier, centré sur l'analyse des risques et la performance

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



436

Opérateurs de l'État sont ainsi recensés en 2021.

384 069

Il s'agit des 384 069 emplois rémunérés sous plafond (en équivalents temps plein travaillés).

70 Md€

C'est le montant des financements publics dont ont bénéficié les opérateurs.

des organismes, est revenu aux missions de contrôle du CGefi.

Allègement du contrôle

Pour accompagner la démarche générale de responsabilisation accrue des gestionnaires publics, les allègements de contrôle des organismes initiés en 2018-2019 ont été poursuivis.

144 organismes ont vu leurs modalités de contrôle allégées de façon pérenne sur certains types d'actes (par exemple en matière de recrutement). Des relèvements de seuils de soumission au contrôle ou des allègements en matière de comptes rendus de gestion ont également été opérés (200 organismes concernés).

Enfin une clause de rendez-vous est fixée en 2022 pour évaluer s'il convient de pérenniser les allègements mis en œuvre à titre expérimental et transitoire au sein de 69 organismes.

Création d'une bibliothèque numérique pour la réception et l'archivage des dossiers de conseils d'administration

La direction du Budget a initié un projet de transformation numérique de mise en place d'un espace partagé pour la réception et l'archivage des documents des conseils d'administration des organismes au sein desquels elle est représentée.

Ayant bénéficié d'un appui financier du Fonds de transformation ministériel en 2021 pour sa conception, ce projet vise à assurer une meilleure traçabilité et sécurisation des transmissions, à garantir la pérennité des informations dans le temps et à réduire le temps consacré par les organismes à la mise à disposition de documents.

la communauté financière des organismes et gère la relation avec les éditeurs de systèmes d'informations financiers.

Le pôle Juridique et Contrôles anime le réseau du contrôle budgétaire des organismes. Il élabore la réglementation et la doctrine relative à ce contrôle ainsi qu'au contrôle interne budgétaire. Il expertise les textes statutaires des organismes.

Le bureau est composé d'administrateurs de l'État, d'attachés principaux et d'attachés qui ont pour la plupart d'entre eux exercés antérieurement des fonctions dans des organismes.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

La loi organique 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques introduit deux innovations concernant l'allocation de moyens par l'État aux opérateurs :

- la consécration au niveau organique des autorisations d'emplois, désormais votées par mission et non plus par programme, pour donner plus de flexibilité aux gestionnaires publics ;
- la création d'un nouveau type de subventions à destination des opérateurs pour mieux retracer les moyens consacrés par l'État aux fins de financement de leurs investissements.

La déclinaison opérationnelle de ces mesures sera préparée en 2022 pour une entrée en vigueur lors de l'exercice 2023.

CHAPITRE 3

UNE EXPERTISE AU SERVICE
DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA RECHERCHE, DE L'INDUSTRIE
ET DES ÉNERGIES
ET DE L'INNOVATION

LES CHAMPS D'ACTION

La troisième sous-direction pilote le suivi des politiques sectorielles dédiées à l'enseignement, la recherche, l'industrie, les énergies et l'innovation.

Elle est composée de 3 bureaux :

- **Le bureau de l'éducation nationale**
- **Le bureau de la recherche et de l'enseignement supérieur**
- **Le bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation**



BUREAU DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de l'Éducation nationale (3BEN) assure le suivi de la mission interministérielle « Enseignement scolaire ». En lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le bureau 3BEN élabore le budget de la mission et assure le suivi des prévisions d'exécution de dépenses. Il suit les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et d'investissement éducatives relevant de l'État et les questions statutaires et indemnitaires du ministère. Le bureau 3BEN assure également la tutelle d'organismes tels que le Musée national d'Histoire naturelle, le Cned ou l'Onisep.

LES MÉTIERS EXERCÉS

L'équipe se compose de profils variés comme des attachés, des administrateurs de l'État, territoriaux et de l'Insee. Le bureau s'organise en un pôle chargé du suivi de la masse salariale et un second qui suit les dépenses d'intervention et de fonctionnement. La tutelle d'opérateurs est présente pour toute l'équipe.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Accompagner le renforcement de l'attractivité des métiers de l'enseignement

Le budget 2021 montre un effort significatif de l'État en faveur des personnels de l'Éducation nationale, afin de reconnaître leurs missions et de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement. Les revalorisations engagées en 2021 se sont élevées à 420 M€. Leurs effets se poursuivront sur l'année 2022 pour 144 M€.

Atteindre l'objectif « 100 % de réussite en primaire »

Le dédoublement des classes de CP et CE1 engagé depuis la rentrée 2017 dans les réseaux de l'éducation prioritaire s'est achevé à la rentrée 2019. Le dédoublement est progressivement étendu aux classes de la grande section de maternelle (GS) en éducation prioritaire afin de favoriser l'atteinte de l'objectif « 100 % de réussite en primaire ». Les bénéficiaires de la mesure concernent les performances des élèves et les gestes

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



54,7 Md€

de dépense hors contribution aux pensions de l'État en exécution 2021 pour la mission interministérielle « Enseignement Scolaire ». Elle rémunère les enseignants mais aussi les personnels qui aident à déployer la politique publique ainsi que les frais de fonctionnement.

1 026 000

Équivalents temps-plein : c'est le nombre d'agents qui sont rémunérés par la mission pour l'exécution de la politique publique en exécution 2021 (enseignants du premier et du second degré, du public comme du privé ainsi que d'autres intervenants et les fonctions support).

280 000

C'est le nombre d'élèves porteurs de handicap scolarisés en milieu ordinaire ayant une prescription dont 93 % sont aidés par les accompagnants financés par le ministère en 2021.

professionnels des professeurs qui peuvent désormais mieux accompagner les élèves au plus près de leurs besoins.

Éducation et Plan de relance

Le Plan de relance permet d'accompagner la continuité pédagogique dans l'éducation, ainsi que l'accélération de la transformation numérique du ministère, notamment dans ses services en ligne. Il permet de développer 16 500 places supplémentaires (places en BTS et CAP en 3 ans) afin d'accompagner les projets de poursuite d'études des jeunes et les « Cordées de la réussite ».

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Le bureau accompagne le ministère dans sa démarche de revalorisation des personnels avec plus de 700 M€ qui y sont consacrés dans le budget 2022, ce qui traduit les engagements pris à la suite du Grenelle de l'éducation avec une priorité donnée aux débuts et milieux de carrière. En deux ans, les néotitulaires auront vu leur rémunération progresser de 157 euros net mensuels. À ces revalorisations s'ajoute la participation à la protection sociale complémentaire à compter de janvier 2022.



BUREAU DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES MISSIONS DU BUREAU

Au sein de la 3^e sous-direction du Budget, le bureau de la recherche et de l'enseignement supérieur (3MIREs), composé de 6 agents, détermine et répartit en collaboration avec 5 ministères les crédits attribués à la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (29 Md€ en 2022), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation bénéficiant de 86% de ces crédits (près de 25 Md€). Le bureau est notamment chargé de suivre la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR) et exerce également des fonctions de tutelle financière de nombreux opérateurs, dont notamment l'Institut Pasteur, le CNRS, le CNES, l'ANR, l'INRAE, l'Ifremer, Inria, l'Epaurif et le Cnous.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau est composé d'agents aux profils diversifiés : deux attachés d'administration centrale, deux agents contractuels, une ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État et une administratrice de l'État. L'équipe exerce une palette très large de métiers, représentatifs de la pluralité des missions assurées par la direction du Budget : tutelle d'opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche, négociation des budgets annuels

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Le suivi des multiples dispositifs du Plan de relance bénéficiant à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Sur le périmètre de l'Enseignement supérieur, 48 M€ ont été consacrés à la création de nouvelles places, 30 M€ à l'hybridation des formations, 16 M€ au renforcement de la garantie des prêts étudiants, 45 M€ au projet Parisanté Campus de recherche et d'innovation dans la santé numérique et plus de 1 Md€ a été engagé sur près de 600 projets de rénovation énergétiques des bâtiments de l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Sur le périmètre de la recherche, 128 M€ ont été consacrés au dispositif de préservation de l'emploi de R&D (maintien en emploi et soutien aux jeunes diplômés/docteurs) et 286 M€ au renforcement des moyens budgétaires de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour le financement de projets de recherche.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



357 M€

Au titre de la première année de mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR), 357 M€ de moyens supplémentaires ont été octroyés à la mission « Recherche et Enseignement supérieur » et 503 M€ ont été ouverts en autorisations d'engagement pour financer les appels à projets de l'Agence nationale de la recherche.

195 M€

Face à la crise sanitaire, 195 M€ ont été déployés afin de soutenir l'écosystème de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les étudiants : prolongation des contrats doctoraux, repas à 1€ dans les restaurants universitaires, gel des loyers des résidences universitaires, aides spécifiques aux étudiants...

26 000

Pour répondre à l'enjeu de la démographie étudiante et dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite étudiante (ORE) de 2018 et du Plan de relance, 26 000 places ont été créées en 2021 dans les filières en tension des établissements d'enseignement supérieur.

Le renouvellement des contrats d'objectifs et de performance (COP) des opérateurs de recherche

En 2021, le bureau a participé à la préparation et la négociation de contrats pluriannuels d'objectifs et de performance avec l'Agence nationale de recherche (ANR) et 4 organismes de recherche : le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Ces COP traduisent les ambitions de la LPR en matière de recherche et d'accompagnement financier de l'État.

L'instruction des textes mettant en œuvre le volet « ressources humaines » de la LPR

Axe majeur de loi de programmation de la recherche, le volet relatif à l'attractivité des parcours de carrière a conduit à la publication de 10 textes réglementaires en 2021 couvrant tous les agents œuvrant à cette politique publique. A titre d'exemple, la refonte des dispositifs indemnitaires des enseignants-chercheurs et chercheurs permettra de quintupler les primes versées à ces agents d'ici 2027, qui verront aussi leur expérience mieux valorisée. L'année 2021 a par ailleurs été l'occasion de garantir qu'aucun chargé de recherche ou maître de conférences ne perçoive plus une rémunération inférieure au double du SMIC.

sur le périmètre du MESRI, suivi du crédit d'impôt recherche (dépendance fiscale), suivi de la mise en œuvre de la LPR mais aussi des programmes d'investissement d'avenir (PIA) et du plan France 2030 très largement tournés vers le financement de l'innovation et de la recherche.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Assurer une mise en œuvre efficiente du plan « France 2030 »

Plusieurs objectifs du plan d'investissement France 2030 vont permettre de renforcer l'impact des financements publics de la recherche et seront en partie mis en œuvre par des opérateurs dont le bureau assure la tutelle : production de 20 biomédicaments et innovation en santé (2,9 Md€) ; soutien au secteur spatial afin de faire émerger une offre française de lanceurs réutilisables, soutenir les nouveaux acteurs du secteur (prise en compte du New Space) et appuyer l'initiative de constellation européenne de connectivité (1,5 Md€) ; investissement dans le champ des grands fonds marins (300 M€).



BUREAU DE L'ÉNERGIE, DES PARTICIPATIONS, DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation (3BEPII) suit les politiques publiques de soutien à l'économie du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, avec un focus sur certains secteurs (industrie), composantes de l'économie (export, innovation) ou modalités d'intervention (prises de participations, octroi de garanties). Il suit également les politiques de l'énergie (nucléaire et hydrocarbures) et est également en charge du suivi des politiques d'aide à l'industrie aéronautique.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau 3BEPII assure un rôle d'expertise plus spécifique sur les dépenses d'intervention du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), tout particulièrement pour ce qui concerne les aides aux entreprises. En lien avec le bureau du développement durable (4BDD), il assure également le

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Suivi du déploiement du plan de relance

Le bureau BEPII suit en particulier les actions en faveur du développement de l'hydrogène et le lancement de PIEEC (1,6 Md€), le soutien à l'industrie du futur (0,9 Md€), au développement de l'avis bas carbone (*via* le soutien à la recherche aéronautique civile) (1,4 Md€) et en matière réindustrialisation *via* le lancement des appels à projets « Premières usines » (1,4 Md€).

Lancement du plan France 2030

Le bureau BEPII participe à la mise en œuvre du plan France 2030, notamment des actions visant à faire émerger des réacteurs de petite taille et innovants, en matière de décarbonation de l'industrie et visant à développer l'hydrogène vert.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



27 Md€

Il s'agit du montant de dépenses en faveur des entreprises au titre du fonds de solidarité dans le cadre du soutien apporté par l'État en réponse à la crise sanitaire. Depuis sa création en 2020, le fonds de solidarité a bénéficié à plus de 2 millions d'entreprises.

697 000

À la fin 2021, 697 000 entreprises avaient bénéficié d'un prêt garanti par l'État (PGE). Créés en 2020 et prolongés jusqu'à fin juin 2022, ils ont été mis en œuvre par le Gouvernement pour faire face au choc économique lié à la crise du coronavirus et de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 M€.

650 M€

Il s'agit du montant de garantie par l'État des emprunts de la société créée sous le pilotage de l'État à hauteur de 650 M€ avec pour objectif la réhabilitation et la reconstruction des écoles identifiées avec la ville comme étant les plus délabrées dans le cadre du plan Marseille en grand.

Annnonce du lancement du programme « Nouveau nucléaire français » (6 nouveaux réacteurs de type EPR)

La direction du Budget fait partie du groupe de travail interadministrations animant la réflexion sur le financement des nouveaux réacteurs et à la définition des mécanismes de régulation financière en phase d'exploitation.

suivi des politiques publiques de recherche en matière d'énergie et d'organisation des marchés de l'énergie, notamment pour le nucléaire et l'hydroélectricité. Il exerce la tutelle financière de sociétés et d'établissements publics intervenant dans son champ de compétence : CEA, IFPEN, IRSN, ANDRA, IFPEN, BRGM, LNE, Bpifrance, Institut Mines Telecom, Institut Polytechnique de Paris, GENES, INPI, AFNOR, Business France, ANCV.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

En 2022, le bureau 3BEP11 contribuera à la réflexion sur les marchés de l'électricité et sur l'élaboration de mécanismes de soutien des entreprises face à l'augmentation du coût de l'énergie.

Le bureau participera par ailleurs à la création d'une nouvelle annexe au PLF 2023 qui présentera les relations financières entre l'État et Bpifrance, qui permettra de mieux informer le Parlement sur l'activité de Bpifrance.

CHAPITRE 4

UNE EXPERTISE AU SERVICE
DES TRANSPORTS,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DU LOGEMENT,
DES VILLES ET TERRITOIRES

LES CHAMPS D'ACTION

La quatrième sous-direction pilote le suivi des politiques sectorielles dédiées aux transports, au développement durable, aux problématiques de logement, de ville et de territoires.

Elle est composée de 3 bureaux :

- **Le bureau des transports**
- **Le bureau du développement durable**
- **Le bureau du logement, de la ville et des territoires**





BUREAU DES TRANSPORTS

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau des transports (4BT) assure au sein de la direction le pilotage des programmes budgétaires dédiés aux « Infrastructures et services de transports », aux « Affaires maritimes » et au « Contrôle et exploitation aériens ». Il assure aussi la tutelle des entreprises et établissements publics du secteur des transports.

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

L'action et l'expertise de 4BT portent sur les problématiques liées aux transports maritimes, routiers, fluviaux, ferroviaires, aériens, collectifs ainsi que sur le financement des infrastructures de transport. Dans ce cadre, le bureau exerce notamment la tutelle des entreprises publiques de transport comme la SNCF ou la RATP, ainsi que de Voies navigables de France, de la Société du Grand Paris, de la Société du Canal Seine-Nord Europe, des grands ports maritimes et des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

[Pas de sujet encore déterminé pour 2022]

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

La signature du COP 2020-2029 avec VNF

L'État et Voies navigables de France (VNF) ont signé le 30 avril 2021 un contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur les années 2020 à 2029. Prévu par la loi d'orientation des mobilités de 2019, ce COP comprend un accroissement significatif des investissements dévolus aux infrastructures fluviales. Sur la durée du contrat, le montant des investissements atteindra environ 3 Md€, dont l'essentiel sera dédié à la régénération et à la modernisation du réseau (téléconduite, automatisation, gestion hydraulique, verdissement, etc.). Le contrat prévoit par ailleurs une accentuation des partenariats avec les collectivités, et confirme le rôle majeur de VNF dans la gestion de l'écosystème fluvial (gestion de l'eau, de la biodiversité, production hydroélectrique, etc.). L'augmentation de ces moyens va de pair avec le développement par l'opérateur d'une stratégie économique visant à engager VNF dans une trajectoire financière efficace.

La négociation en 2021 du nouveau contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau
La direction du Budget a participé pendant

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



4 Md€

Il s'agit du montant des engagements pris par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) en 2021. L'État consacre ces dépenses d'investissement à la régénération des réseaux et à la réalisation de nouveaux projets, en priorité d'infrastructures ferroviaires ou de transports en commun.

+8 Md€

Ce montant correspond à la hausse de l'encours de dette de la SGP en 2021. La Société du Grand Paris (SGP) a poursuivi en 2021 la mise en œuvre de sa stratégie de préfinancement du Grand Paris Express, via des émissions obligataires (6,5 Md€) et des tirages auprès de la Banque européenne d'investissement (+1,5 Md€).

35 Md€

Il s'agit du montant de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État, opération achevée avec succès fin 2021. Dans le cadre de la réforme ferroviaire de 2018, le Gouvernement s'était engagé à alléger SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré français, de 35 Md€ de dette afin d'assainir sa situation financière.

l'année 2021 aux négociations relatives au nouveau contrat de performance de SNCF Réseau, portant jusqu'à 2030. Signé début 2022, il sécurise un effort d'investissement de 2,9 Md€ par an dans la régénération du réseau ferroviaire français et fixe des objectifs en matière de modernisation des lignes de desserte fine du territoire, de développement du fret et d'accompagnement des grands projets ferroviaires décidés par l'État. Il s'inscrit dans une stratégie globale d'augmentation de la part modale du train et s'accompagne de la reprise par l'État de 35 Md€ de dette de SNCF Réseau.

La création du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine HAROPA

Le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine HAROPA a été créé le 1^{er} juin 2021 par la fusion des grands ports maritimes de Rouen et du Havre avec le port autonome de Paris. Rassemblées depuis 2012 au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE), ces trois entités sont donc désormais un établissement public unique.

Doté d'un programme d'investissements ambitieux de 1,45 Md€ sur la période 2020-2027 et d'une offre commerciale globale et intégrée sur l'ensemble de l'axe Seine, le nouvel établissement portuaire doit permettre de reconquérir des parts de marchés et d'améliorer sa compétitivité vis-à-vis de ses concurrents européens en devenant le premier port de France.



BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau du développement durable (4BDD) est responsable des politiques publiques relatives aux transitions écologique et énergétique, au climat, à la prévention des risques, à l'eau et à la biodiversité. Il est chargé du suivi de plusieurs programmes budgétaires : « Service public de l'énergie » (8,4 Md€ en loi de finances pour 2022), « Énergie, climat et après-mines » (3,2 Md€), « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (2,9 Md€), « Prévention des risques » (1,1 Md€), « Expertise, information géographique et météorologie » (0,5 Md€) et « Paysages, eau et biodiversité » (0,2 Md€).

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

Le bureau du développement durable se caractérise par la diversité des dépenses qui relèvent de son périmètre, allant du financement des missions de service public de l'énergie aux dispositifs de guichet (chèque énergie, bonus automobile, etc.), en passant par les dépenses de personnel du ministère de la Transition écologique. En lien avec ces dépenses budgétaires, le bureau assure le suivi d'opérateurs financés par des taxes affectées comme les agences de l'eau mais aussi de financements extrabudgétaires tels que les certificats

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Le budget de l'ADEME en nette croissance

Le budget de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) atteint un niveau inédit de 1,3 Md€ d'autorisations d'engagement en 2021 : le Plan de relance a permis un renforcement exceptionnel des actions de l'agence en matière de décarbonation de l'industrie, *via* des appels à projets en faveur de la chaleur renouvelable et de l'efficacité énergétique, et en matière d'économie circulaire, grâce à un soutien renforcé au secteur du recyclage et réemploi.

Renforcement des aides au verdissement du parc automobile

Afin de favoriser l'acquisition de véhicules moins polluants et accélérer le renouvellement du parc automobile, les aides au verdissement du parc ont été substantiellement renforcées dans le cadre du Plan de relance, atteignant 1,2 Md€ en 2021, soit une multiplication par 4 des crédits budgétaires alloués à cette politique publique par rapport à 2017. 270 200 bonus et 112 700 primes à la conversion ont été décidés en 2021.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



110 / 125 Md€

Entre 110 et 125 Md€ d'engagements pris au titre du soutien de l'État aux énergies renouvelables, par l'intermédiaire du programme 345 «Service public de l'énergie», restent à payer dans les prochaines années, selon le scénario de prix retenu.

100€

Dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie, un chèque énergie exceptionnel d'un montant de 100€ a été envoyé à 5,8 millions de ménages et un «bouclier tarifaire» sur le gaz et d'électricité mis en place en loi de finances pour 2022 afin de limiter l'augmentation de la facture des consommateurs.

4 000

engagements juridiques repris dans le cadre de la rebudgétisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs («fonds Barnier») sur le programme 181 «Prévention des risques».

Modernisation des infrastructures de distribution d'eau potable

Dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, un effort très conséquent a été réalisé grâce au Plan de relance notamment pour la modernisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (0,3 Md€) et de la biodiversité dans les territoires (0,3 Md€ dont 80 M€ pour la construction des deux plus grandes passes à poissons de France sur le Rhin).

d'économies d'énergie. Le bureau participe, par ailleurs, à la gouvernance et à la tutelle de multiples organismes du secteur notamment l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Office français de la biodiversité (OFB). L'équipe se compose d'ingénieurs, d'administrateurs civils, de contractuels et d'attachés.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Alors que la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est en cours d'élaboration, des réflexions seront menées au cours de l'année 2022 pour réduire les délais et simplifier les procédures relatives au déploiement des projets en matière d'énergies renouvelables. Une telle réforme permettra de lever les barrières non économiques au développement des énergies renouvelables, qui peuvent affecter de manière significative les dépenses de l'État en augmentant les coûts des projets soutenus.



BUREAU DU LOGEMENT, DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES

LES MISSIONS DU BUREAU

Au sein de la quatrième sous-direction de la direction du Budget, le bureau du logement, de la ville et des territoires (4BLVT) assure le suivi stratégique et financier du secteur du logement, incluant notamment le suivi des aides personnelles au logement (APL), du logement social et de la rénovation énergétique des logements. Il est également en charge du suivi de la politique de la ville et des politiques d'aménagement du territoire.

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

Le bureau du logement, de la ville et des territoires suit la mission « Cohésion des territoires », dont les crédits s'élèvent à hauteur de 18 Md€ en 2022. Au-delà de ses missions de programmation budgétaire, le bureau assure la représentation du ministère chargé du Budget dans de nombreux organismes du secteur (Action Logement, Agence nationale de l'habitat, établissements publics d'aménagement, etc.).

Le bureau comprend quatre agents, aux profils divers, de corps techniques ou administratifs.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est une aide forfaitaire, créée en 2020 pour encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement, pour réduire leur facture énergétique et améliorer leur confort, tout en agissant concrètement sur le climat en rejetant moins de gaz à effet de serre. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires et des gains énergétiques permis par les travaux. Dans le cadre exceptionnel de la relance, son éligibilité a été étendue à l'ensemble des propriétaires sans conditions de ressources, occupants comme bailleurs. En 2021, plus de 650 000 dossiers ont été déposés, ce qui traduit le succès de ce dispositif.

La réforme des APL

Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021, la réforme des APL en temps réel permet à tous les allocataires de voir leur aide s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution de leurs revenus. L'objectif de cette réforme est de

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



12,5 Md€

L'aide personnelle au logement (APL) est destinée à réduire le montant du loyer. Principale dépense de la mission « Cohésion des territoires », elle s'est élevée à 12,5 Md€ en 2021.

2,1

MaPrimeRénov' est une aide forfaitaire, mobilisée pour réaliser des travaux de rénovation énergétique d'un logement et dont l'éligibilité a été étendue dans le cadre exceptionnel du Plan de relance à l'ensemble des propriétaires sans conditions de ressources, occupants comme bailleurs.

12 Md€

En portant en janvier 2021 le budget du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de 10 à 12 Md€, le Gouvernement a poursuivi la montée en puissance du programme, doté de 5 Md€ à son lancement en 2014.

s'assurer de verser le juste droit, en prenant en compte la situation réelle des ménages. Les APL accompagnent désormais mieux les ménages en fonction de leurs besoins.

La reconquête des friches

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement a déployé un fonds pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation du foncier déjà artificialisé. La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le programme est doté de 750 M€, intégralement issus du Plan de relance. Les deux premières éditions du fonds friches ont d'ores et déjà permis de mobiliser près de 650 M€ pour financer 1 118 projets.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Pour mieux aider les ménages dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique, la loi « Climat et résilience » a renforcé leur accompagnement technique et social par des professionnels agréés. Sous l'égide de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), MonAccompagnateurRénov' sera lancé en 2023 et rendu obligatoire pour les projets complexes sollicitant des aides publiques au-delà d'un certain seuil, permettant pour les ménages une meilleure définition de leur projet de rénovation.

CHAPITRE 5

UNE EXPERTISE EN MATIÈRE
DE DÉFENSE, DE SÉCURITÉ,
D'ADMINISTRATION
GOUVERNEMENTALE
ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT
ET DE FINANCES LOCALES

LES CHAMPS D'ACTION

La cinquième sous-direction assure le suivi des budgets de la Défense, de l'Intérieur, des Services du Premier ministre et les relations avec les collectivités territoriales.

Elle est composée de 3 bureaux :

- **Le bureau de la défense et de la mémoire**
- **Le bureau de l'intérieur et de l'action gouvernementale**
- **Le bureau des collectivités locales**



BUREAU DE LA DÉFENSE ET DE LA MÉMOIRE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la défense et de la mémoire (5BDM) est chargé du suivi du budget de la défense et de la politique de la mémoire, des anciens combattants, des victimes de guerre et des rapatriés. Dans le cadre de la préparation et de l'exécution des lois de finances et des lois de programmation militaire, il traite des questions statutaires et indemnitaires relatives aux personnels du ministère des Armées, mais aussi des dépenses de fonctionnement opérationnel et courant de ce dernier de même que de celles ayant trait à l'immobilier et aux équipements des armées.

Il assure également la synthèse des travaux budgétaires portant sur les organismes en charge de la défense et des anciens combattants.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Les activités du bureau se répartissent entre :

- un binôme, composé d'une administratrice de l'État et d'une attachée d'administration, chargé des questions statutaires et indemnitaires relatives aux personnels du ministère des Armées mais aussi du suivi de la masse salariale, des dépenses de fonctionnement ainsi que des réformes structurelles et des chantiers de modernisation ;
- un ingénieur chargé du suivi des programmes d'armement et des dépenses de maintien en condition opérationnelle (MCO) des armées ;

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Le soutien au secteur aéronautique

Dans le cadre du Plan de relance, le ministère des Armées a contribué au plan de soutien au secteur aéronautique, à hauteur de près de 130 M€ en 2021. Ce plan de soutien, décidé dès 2020 pour soutenir l'industrie aéronautique, fragilisée par la crise sanitaire, prévoyait notamment la commande de huit hélicoptères Caracal en 2021, venant compléter l'acquisition d'avions ravitailleurs multirôle (A330-MRTT Phénix), d'un avion léger de surveillance et de renseignement (ALSR) ainsi que de systèmes de drones de surveillance navals réalisée en 2020.

Un contrat d'externalisation de la gestion des logements domaniaux des Armées

L'année 2021 a été marquée par l'aboutissement des travaux ayant permis la notification, en février 2022, du contrat d'externalisation de la gestion des logements domaniaux du ministère des Armées (CEGELog). Ce contrat, d'une durée de 35 ans et d'une

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



+ 1,7 Md€

Il s'agit de la hausse des crédits de la mission « Défense » pour 2021, qui permet de poursuivre le renouvellement des capacités opérationnelles des armées, les efforts consentis en matière d'innovation, l'amélioration du « quotidien du soldat » et la mise en œuvre du chantier de rénovation de la politique de solde des personnels militaires.

25,3 Md€

C'est le montant des investissements examinés en comité financier interministériel en 2021 (Cofin), chargé d'examiner la soutenabilité des opérations majeures d'investissements du ministère des Armées et de s'assurer de la prise en compte exhaustive des coûts et risques associés.

302 M€

Il s'agit du montant estimé du droit à réparation institué en faveur des harkis et leur famille, et des coûts associés, inscrits dans la loi relative à la reconnaissance et à la réparation des préjudices subis par les harkis et leur famille. Cette loi instaure un droit à réparation des préjudices subis lors de l'accueil des rapatriés d'Algérie.

valeur de 2,8 Md€, couvre la concession de la gestion du parc domanial métropolitain du ministère des Armées. Dans le cadre de cette procédure, le bureau a accompagné le ministère des Armées dans la structuration juridico-financière du projet, afin notamment d'optimiser son profil de financement et permettre la mobilisation d'une partie de la trésorerie de l'Établissement public des fonds de prévoyance militaire et aéronautique (EPFP).

Le rapprochement progressif de la direction financière ministérielle et du contrôle budgétaire

À la suite du 5^e Comité interministériel de la transformation publique (CITP) de février 2021, la direction du Budget et le ministère des Armées ont travaillé de concert afin de mettre en place une démarche pilote de rapprochement progressif de la direction financière ministérielle et du contrôle budgétaire. Ces travaux menés durant toute l'année 2021 ont abouti à la signature, par la ministre des Armées et le ministre délégué chargé des Comptes publics, d'un protocole instituant une expérimentation sur l'exercice du contrôle budgétaire par la direction des Affaires financières du ministère des Armées au titre des exercices 2022 et 2023.

Chaque membre du bureau exerce par ailleurs la tutelle de deux opérateurs.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

À compter de 2021, le ministère des Armées a engagé la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), chantier structurant visant à refondre, en le simplifiant, le volet indemnitaire des rémunérations militaires (qui représente plus de 3 Md€ par an). Les deux premières étapes mises en œuvre en 2021 et 2022 se sont concentrées sur la mobilité géographique, l'engagement opérationnel, la performance et le commandant. La poursuite de la réforme en 2023 concernera l'État militaire, la garnison, les parcours professionnels et les compétences spécifiques.

- un attaché d'administration chargé du suivi de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » et de la synthèse budgétaire.



BUREAU DE L'INTÉRIEUR ET DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de l'intérieur et de l'action gouvernementale (5BIAG) assure la synthèse des travaux budgétaires relatifs au ministère de l'Intérieur et aux services du Premier ministre.

Le bureau représente le ministre chargé du budget au sein des conseils d'administration des principaux organismes chargés des politiques de sécurité intérieure, de sécurité civile et du numérique du ministère de l'Intérieur.

Il assure un rôle d'expertise plus spécifique en participant aux commissions interministérielles statuant sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et en pilotant, en lien avec la deuxième sous-direction, le suivi des grands projets numériques de l'État.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Composé de profils variés (ingénieur des études et techniques de l'armement, agent contractuel, attaché d'administration et administrateur de l'État), le bureau négocie, répartit et suit l'exécution des crédits dédiés aux politiques de sécurité intérieure, civile et routière (22 Md€), de l'administration générale et territoriale de l'État (4 Md€), de la direction de l'action du Gouver-

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

La cybersécurité

Le bureau 5BIAG a accompagné le SGDSN et plus particulièrement l'ANSSI dans la mise en œuvre des dispositifs de cybersécurité financés par le Plan de relance: renforcement du socle numérique de l'État *via* le déploiement d'une offre de services de cybersécurité à destination des collectivités territoriales, des établissements de santé, des services centraux ou déconcentrés et accroissement de la couverture des systèmes de détection pour faire face à des cyberattaques.

Le Plan de relance a également favorisé le verdissement du parc automobile du ministère de l'Intérieur: plus de 3 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables ont été commandés pour les services de gendarmerie, de police, de sécurité civile, les préfetures et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



1,3 Md€

Il s'agit du montant du Plan de relance pour financer les dépenses dédiées à la modernisation du ministère de l'Intérieur (renouvellement de sa flotte d'aéronefs, verdissement de son parc automobile...); les dépenses de la direction interministérielle du numérique, et du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) relatives à la cybersécurité.

0,5 Md€

C'est le montant consacré au premier volet du « Beauvau de la sécurité », voué à améliorer l'équipement et les conditions d'exercice des forces de sécurité intérieure, afin d'augmenter significativement la présence des policiers et gendarmes sur la voie publique et assurer une meilleure prise en charge des victimes.

150 M€

C'est l'enveloppe consacrée à la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), pour l'organisation d'événements, de manifestations et de réunions.

(SGAMI).

La soutenabilité du budget du ministère de l'Intérieur

Afin d'assurer la soutenabilité du budget du ministère de l'Intérieur, 5BIAG accompagne les efforts de transformation ambitieux portés par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), qui prévoit une augmentation de ses moyens de plus de 15 Md€ sur cinq ans. La LOPMI prolonge et amplifie les efforts déjà consentis dans le cadre du « Beauvau de la sécurité » et s'accompagne de mesures pour améliorer l'efficacité de la gestion et la qualité du service rendu aux usagers.

L'indemnisation des catastrophes naturelles

Dans le cadre du réchauffement climatique, la récurrence et l'intensité des sécheresses augmentent (triplement du coût moyen sur la période 2014-2039 – 21 Md€ à comparer aux 8 Md€ sur la période 1989-2013), sollicitant fortement le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Le bureau participe aux réflexions menées en vue de sa réforme au travers de cinq groupes de travail mis en place depuis la promulgation de la loi n° 2021-1837 du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles.

Celle-ci vise à faciliter les démarches de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, améliorer et accélérer l'indemnisation des victimes, tout en renforçant la transparence des procédures.

nement, des publications officielles et de l'information administrative (1 Md€). Il assure par ailleurs le suivi des crédits des pouvoirs publics (1 Md€).

Dans le cadre du guichet unique, il instruit et valide les textes statutaires et indemnitaires.

Il exerce la tutelle financière de cinq organismes, et est membre de la commission interministérielle relative aux catastrophes naturelles.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Le bureau 5BIAG contribue à la réforme de la gouvernance des investissements du ministère de l'Intérieur. Cette nouvelle gouvernance favorisera la maîtrise des investissements en matière de coûts, de délais et de performance.

Par ailleurs, dans un contexte de transformation numérique qui devrait connaître une accélération à la suite de la crise sanitaire, le bureau œuvre, en lien avec le bureau 2PERF et la DINUM, à faire de la direction du Budget un acteur à part entière de la sécurisation financière des grands projets numériques de l'État.



BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau des collectivités locales (5BCL) assure la synthèse des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales et la préparation des lois de finances pour les dispositions concernant les finances locales. Il participe aux réformes de la décentralisation et de la fiscalité locale en déterminant les modalités de leur compensation financière aux collectivités et en assurant leur suivi.

Le bureau est également chargé, en lien avec la direction générale du Trésor, de la prévision du compte des administrations publiques locales (APUL) en vue de l'élaboration et du suivi des instruments de gouvernance des finances locales (contractualisation, objectif de dépense locale...).

LES MÉTIERS EXERCÉS

Dirigé par un administrateur du Sénat, le bureau est organisé en trois pôles :

- un pôle « budgétaire », composé d'une magistrate de chambre régionale des comptes et d'un attaché d'administration de l'État, chargé de la synthèse des concours financiers de l'État aux collectivités et de la coordination des lois de finances ;
- un pôle « gouvernance des finances locales et décentralisation », composé d'un administrateur et d'un attaché principal de l'État, chargé du suivi de la gouvernance des finances

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

L'aide aux services publics locaux fragilisés par la crise

Le bureau a contribué à l'élaboration, en lien avec la direction générale des Finances publiques et la direction générale des Collectivités locales, du dispositif de soutien établi au profit des services publics locaux exploités en régie les plus affectés par les pertes de recettes tarifaires causées par la crise. Institué par la première loi de finances rectificative pour 2021, ce dispositif d'un montant de 200 M € en 2021 a permis d'aider directement 1 175 services publics industriels et commerciaux (cinéma, théâtres, camping, parkings, etc.) et 1 170 communes en raison des pertes subies par certains de leurs services publics administratifs. L'aide apportée a profité presque exclusivement à des communes qui n'avaient pas bénéficié du « filet de sécurité » sur les pertes de recettes fiscales et domaniales mis en place en 2020. Ce dispositif a été reconduit en 2022.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



150 Md€

C'est le montant des transferts financiers de l'État aux collectivités en 2021. Le dialogue budgétaire se concentre principalement sur l'une de leurs composantes à savoir les 53 Md€ de concours financiers aux collectivités.

10,3 Md€

C'est le montant de l'aide de l'État aux collectivités locales pendant la crise qui a pris la forme d'un soutien à leur perte de recettes (2,8 Md€), de dotations exceptionnelles à l'investissement (2,5 Md€), de mesures sectorielles (4,5 Md€) et de dotations pour faire face à des dépenses exceptionnelles (0,5 Md€).

20 Md€

C'est le montant cumulé du soutien de l'État à l'investissement local en 2020 et 2021 qui s'est réparti entre les dotations classiques et exceptionnelles de soutien à l'investissement (6,5 Md€) et les versements du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (13 Md€).

L'expérimentation de la recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) dans les départements volontaires

Le bureau a participé à la définition du cadre financier de l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA prévue par la loi du 21 février 2022 dite "3 DS" et la loi de finances pour 2022. S'adressant aux départements socialement et financièrement les moins favorisés, cette recentralisation doit leur permettre de se protéger de la dynamique de cette dépense afin d'intensifier leurs actions d'insertion.

La mise en place des mécanismes de compensation aux collectivités des réformes de la fiscalité locale

En 2021, les collectivités territoriales ont perçu pour la première fois leurs nouvelles recettes de compensation de la suppression de la taxe d'habitation (23 Md€ de pertes de recettes) et de la baisse des impôts de production intervenue dans le cadre du Plan de relance (14 Md€ de pertes dues à la baisse de moitié de la CVAE pour l'ensemble des entreprises et de la moitié de la TFPB et de la CFE pour les établissements industriels). Les fractions de TVA affectées aux collectivités notamment en compensation de ces réformes ont atteint 37 Md€ en 2021 (soit 21% du produit de la TVA contre 28% pour la sécurité sociale et 51% pour l'État) et constituaient la principale recette fiscale des collectivités.

locales et du financement de la décentralisation;

- un pôle « fiscalité locale » composé d'un inspecteur des finances publiques chargé du suivi et de la gestion des recettes fiscales ainsi que des réformes de la fiscalité locale et de la détermination des modalités de leur compensation aux collectivités.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Dans le cadre de la prochaine loi de programmation des finances publiques, des travaux seront engagés concernant les nouveaux instruments de gouvernance et de pilotage des finances des collectivités territoriales. En particulier, les réflexions tendant à renforcer la résilience des finances locales et la solidarité entre les collectivités seront poursuivies. En outre, le bureau s'appliquera à approfondir la démarche dite des "Dépenses du dernier kilomètre" engagée en 2021 et qui vise à développer une meilleure connaissance de la manière dont se déploient les différentes dépenses de l'État dans les territoires et s'articulent avec celles des collectivités territoriales - voire des administrations de sécurité sociale et de l'Union européenne.

CHAPITRE 6

UNE EXPERTISE AU SERVICE
DE LA SANTÉ, DE L'EMPLOI,
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DES RETRAITÉS

LES CHAMPS D'ACTION

La sixième sous-direction pilote le suivi des politiques sociales.
Elle est composée de 4 bureaux :

- **Le bureau des comptes sociaux et de la santé**
- **Le bureau de l'emploi et de la formation professionnelle**
- **Le bureau de la solidarité et de l'insertion**
- **Le bureau des retraites et des régimes spéciaux**



BUREAU DES COMPTES SOCIAUX ET DE LA SANTÉ

LES MISSIONS DU BUREAU

Composé de huit agents, le bureau « Comptes sociaux et santé » (6BCS) assure au sein de la direction le suivi du PLFSS et de la mission Santé du PLF. Il représente également la direction comme tutelle financière de nombreux opérateurs du champ sanitaire et des caisses de sécurité sociale. Il réalise enfin les projections pluriannuelles des finances sociales et formule à ce titre des propositions sur le champ des dépenses comme des recettes.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau exerce trois métiers principaux : analyse financière (prévisions de dépenses et recettes de la sécurité sociale), analyse juridique (participation à l'élaboration du PLFSS et des textes d'application) et négociation (tutelle d'établissements publics et participation aux réunions interministérielles à Matignon). Pour ce faire, il recrute des agents à statuts multiples : administrateurs de l'État, attachés, administrateurs Insee, directeurs d'hôpital, contractuels.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Le suivi du Ségur de la santé et l'investissement hospitalier

Le bureau siège au comité de pilotage du Ségur de la santé et a instruit à ce titre les projets d'investissement hospitalier supérieurs à 150 M€. Plusieurs d'entre eux ont déjà été annoncés par le Gouvernement, dont notamment la modernisation du CHU de Bordeaux ou plusieurs projets en Seine-Saint-Denis. Au total, 19 Md€ seront dédiés dans le cadre du Ségur à l'investissement hospitalier, médico-social et numérique pour moderniser le système de santé.

Le financement de Santé publique France

L'établissement public Santé publique France a adopté plusieurs budgets rectificatifs au cours de l'année 2021, dont certains avec un conseil d'administration réuni en urgence, auquel participe le bureau. Ils ont permis d'adapter les moyens de l'établissement aux missions qui lui étaient confiées durant la crise sanitaire, notamment pour la commande de vaccins et de traitements contre la Covid-19.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



24,4 Md€

C'est le déficit de la sécurité sociale en 2021. C'est le troisième déficit le plus élevé de l'histoire de la sécurité sociale, après les années 2020 et 2010.

290 €

C'est le gain de salaires nets par mois dont bénéficient les infirmiers en début de carrière depuis la mise en œuvre du Ségur de la santé.

Les conventions d'objectifs et de gestion des caisses de sécurité sociale

Un bilan des conventions d'objectifs et de gestion des caisses de sécurité sociale a été dressé par le bureau avec la direction de la sécurité sociale. Ces conventions pluriannuelles, qui seront renouvelées en 2022, fixent notamment les trajectoires en emplois et en moyens des caisses du régime général et permettent aux tutelles de suivre de multiples indicateurs de performance.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Le bureau s'est doté de nouveaux outils de prévision budgétaire afin notamment d'anticiper les besoins de financement de la sécurité sociale au cours des prochaines années. Ces outils lui permettent aussi de simuler l'impact de réformes envisagées par le Gouvernement.



BUREAU DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau « Emploi et Formation professionnelle » (6BEFP) est en charge de la mission budgétaire Travail et Emploi (14 Md€ en 2021) et du volet cohésion du Plan de relance (12 Md€). À ce titre, le bureau suit les politiques de l'emploi (accompagnement des mutations économiques, qualité des emplois, contrats aidés, réduction des tensions de recrutement), du chômage (indemnisation, retour à l'emploi) et de la formation professionnelle (alternance, plan d'investissement dans les compétences, formation continue, transitions collectives). Il assure la tutelle de Pôle emploi, de l'agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE). Depuis sa création en 2019 par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le bureau assure également la tutelle de France compétences, institution chargée de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Les métiers exercés au sein du bureau consistent principalement en :

→ la tutelle d'opérateurs publics: présence aux

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Renforcement des dispositifs d'activité partielle

Afin de répondre aux conséquences économiques durables de la crise sanitaire, plusieurs dispositifs d'activité partielle (notamment l'activité partielle dite « de longue durée » - APLD) ont été financés dans le cadre du Plan de relance. Grâce à cet outil, les entreprises confrontées à une réduction durable de leur activité ont pu diminuer le temps de travail de leurs salariés et recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements en matière de maintien dans l'emploi et de formation. Au total, 4,5 Md€ de crédits du Plan de relance ont été dépensés au titre de l'activité partielle.

1 Jeune 1 Solution

Lancé à l'été 2020 en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19, le plan « 1 jeune, 1 solution » financé dans le cadre du Plan de

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



7,4%

Il s'agit du taux de chômage au sens du BIT au quatrième trimestre 2021. En 2021, le chômage au sens du BIT a diminué de 0,7 points par rapport au T4 2021, atteignant son niveau le plus bas depuis 2008, hors baisse ponctuelle au printemps 2020 liée à la crise sanitaire.

2,35 millions

Cela correspond au nombre de demandes de formation acceptées au titre du Compte personnel de formation en 2021, soit presque le double de 2020.

732 000

C'est le nombre de nouveaux apprentis en 2021. Après une hausse de 42% en 2020, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur privé et le secteur public a augmenté de 39%. 46% de ces contrats ont été signés dans des petites entreprises (moins de 10 salariés).

relance a bénéficié à près d'1,8 million de jeunes entre mi-2020 et mi-2021 (en hausse de 41% sur un an) qui sont entrés dans l'un des nombreux dispositifs qui leur étaient ouverts: Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), Garantie Jeunes (GJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ), Parcours emploi compétences (PEC), contrat unique d'insertion contrat d'insertion en entreprise (CUI-CIE), insertion par l'activité économique (IAE), apprentissage, etc.

conseils d'administration, approbation des actes budgétaires, suivi du budget de l'opérateur, contrôle de la trajectoire et de l'équilibre financiers;

- le suivi de missions budgétaires: négociation du budget selon le cycle annuel (programmation à moyen terme, conférences budgétaires, fixation des plafonds de dépenses, répartition par programmes), exercices de prévisions d'exécution, pilotage de fin de gestion.

Le suivi des dépenses de personnel de l'État (« titre 2 ») sur le champ du bureau et en lien avec 2BPSS: budgétisation de la masse salariale et des emplois (schémas et plafonds d'emplois).

Ces métiers impliquent une mobilisation transversale de compétences budgétaires, juridiques, comptables, administratives et de modélisation. En 2021, l'équipe était composée de deux administrateurs civils, un ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, un attaché statisticien de l'Insee et un attaché principal d'administration.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Le **contrat d'engagement jeune (CEJ)** a été créé par la loi de finances initiale pour 2022. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus pour les travailleurs handicapés), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur à compter du 1^{er} mars 2022, le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif (15 à 20h d'activités minimum par semaine), avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. En fonction de leur revenu, les bénéficiaires reçoivent une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois.



BUREAU DE L'INSERTION ET DE LA SOLIDARITÉ

LES MISSIONS DU BUREAU

Avec les autres directions d'administration centrale compétentes (direction générale de la cohésion sociale, direction de la sécurité sociale, direction générale du trésor notamment), le bureau des solidarités et de l'insertion (6BSI) participe au pilotage des politiques publiques relatives à la lutte contre la pauvreté, à l'autonomie, et à la famille.

Il est compétent sur l'ensemble des financements y concourant, qu'il s'agisse de dépenses budgétaires ou fiscales, qu'elles soient portées par le budget général de l'État (39 Md€ dont 10 Md€ de dépenses fiscales), les collectivités territoriales (36 Md€ d'aide sociale départementale au titre de la protection de l'enfance, de l'autonomie et de l'insertion) ou la sécurité sociale (84 Md€ pour les branches famille et autonomie).

LES MÉTIERS EXERCÉS

L'équipe affiche une forte diversité de parcours : attachés d'administration centrale, contractuels de la fonction publique, administrateur de l'État, administrateur Insee... Les agents présentent un profil complet, à la fois à l'aise avec les chiffres pour simuler les impacts budgétaires des politiques publiques, mais aussi avec le droit pour comprendre le cadre juridique actuel et être en mesure de le faire évoluer. Ils contribuent aux réflexions de rationalisation et de renforcement de l'efficacité des

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Le lancement de l'expérimentation de la recentralisation du RSA

La loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022 prévoit, la mise en place à titre expérimental, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la recentralisation du RSA. Celle-ci porte sur trois domaines : l'instruction administrative et la décision d'attribution du RSA ainsi que l'examen des éventuels réclamations et recours contentieux relatifs à ces prestations, le contrôle administratif et le recouvrement des indus et, enfin, le financement de ces prestations. L'expérimentation prendra place jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard. Les départements de Seine-Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales se sont associés à l'expérimentation.

La création de la cinquième branche de la sécurité sociale et la signature de la COG de la CNSA

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a créé une nouvelle branche de la Sécurité sociale consacrée à

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



+7%/-7%

Alors que le nombre de bénéficiaires du RSA avait augmenté de +7% entre janvier 2020 et janvier 2021 (2,0 millions), il a diminué de 7% entre janvier 2021 et janvier 2022 (1,9 millions), retrouvant désormais un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie de Covid-19.

700 M€

Ce sont les crédits ouverts en loi de finances rectificative d'été 2021 pour maintenir jusqu'à la fin de l'année les 200 000 places d'hébergement d'urgence ouvertes pendant les confinements, soit un doublement des capacités d'accueil par rapport à 2013.

3,2 Md€

Ce sont les crédits ouverts pour verser l'indemnité inflation décidée fin 2021 afin de protéger les ménages les plus modestes contre la hausse des prix.

l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, dont la gestion a été confiée à la CNSA, érigée en caisse de sécurité sociale. Les dispositions de l'article 32 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 ont revu ses missions et son cadre de fonctionnement à la lumière de cette nouvelle ambition et pour lui permettre d'entrer pleinement dans ce cadre.

L'accélération du déploiement du Plan de relance en faveur des associations

Initialement prévu pour 2021 et 2022, le Plan de relance en faveur des associations de 100 M€ a été anticipé sur la seule année 2022 au regard du nombre et de la qualité des projets remontés par les associations, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire. La direction du Budget, en tant que responsable de programme, a délégué la gestion de ces crédits à la direction générale de la cohésion sociale dans le cadre d'une convention signée le 24 décembre 2020. Le plan de soutien s'articule autour de 3 axes essentiels :

1. la promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse adaptée à sa situation ;
2. la modernisation des dispositifs d'accès aux biens et services essentiels encourageant l'émancipation des personnes ;
3. la modernisation/optimalisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité.

politiques publiques. Au-delà de l'expertise technique, les agents développent des compétences en terme de négociation et de représentation, par exemple lorsqu'ils représentent la direction du budget au conseil d'administration de la CNSA ou de la CNAF.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

La solidarité à la source

La solidarité à la source doit faciliter le versement des prestations sociales à leurs bénéficiaires, en mobilisant les données, notamment fiscales, déjà à la disposition de l'administration. Cette réforme sera une avancée majeure dans le paiement à bon droit des prestations sociales, en corrigeant en amont les trop perçus qui mettent en cause la crédibilité de notre système redistributif lorsque les bénéficiaires doivent les rembourser ultérieurement. Elle produira également des gains d'efficacité importants, tant pour les bénéficiaires que pour l'administration, en faisant reporter la charge administrative liée aux déclarations de revenus et à leurs vérifications, sur l'exploitation informatique des données déjà disponibles. Enfin, en simplifiant l'accès aux prestations sociales, elle permettra de lutter contre le non-recours.



BUREAU DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau 6BRS, composé de 6 agents, instruit l'ensemble des questions générales propres aux retraites, en partenariat avec la DSS, la DG-Trésor et la DGAFP, et assure notamment le suivi des projets de réforme des retraites. Le bureau assure également la tutelle financière de 29 caisses de retraite ou maladie, avec un rôle moteur sur les régimes des fonctionnaires (SRE et CNRACL) et des agents contractuels (Ircantec), ainsi que sur les régimes spéciaux équilibrés par l'État (régime des agents SNCF, RATP, etc.).

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau comporte un pôle « quantitatif » chargé de l'ensemble des chiffrages de court, moyen et long terme (projections du COR, engagements retraite de l'État, chiffrages des dispositifs retraite et des projets de réforme). Ce pôle comporte un(e) actuair(e) et un(e) statisticien(ne), également chargé(e) du suivi des retraites de l'État. Les chargés de tutelle, attachés d'administration ou contractuels, assure le suivi budgétaire et financier des caisses de retraite ou maladie, en lien avec la DSS et les administrations sectorielles concernées (DGAFP, DGCL, DGOS, Trésor, Transports, Affaires maritimes, etc.), et avec les régimes (Service des retraites de l'État, Caisse des dépôts, caisse des régimes spéciaux).

LES DEUX GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

L'interrégimes retraite

L'interrégimes retraite est de plus en plus important, avec des projets très structurants déjà mis en œuvre par le GIP Union retraite (la demande de retraite en ligne par exemple) et d'autres en cours de déploiement.

La tutelle financière de 29 caisses de retraite

Le bureau BRS assure la tutelle financière de 29 caisses sur les 42 que compte le système de retraite français, dont 4 caisses multi-risques, plus deux caisses exclusivement maladie. Le bureau BRS suit 15 COG, dont 7 ont été négociées en 2021.

Porter les pensions agricoles à 85% du Smic net agricole

Deux propositions de lois ont été adoptées pour porter les petites pensions agricoles à 85% du Smic net agricole.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



15% du PIB

Premier poste de dépense publique, les prestations vieillesse représentent près de 15% du PIB. Les prestations vieillesse s'élevaient à 331 Md€ en 2020, soit 14,4% du PIB et plus de 40% des dépenses de protection sociale.

27 ans

Compte tenu d'une espérance de vie parmi les plus élevées et de départs à la retraite relativement précoces (62,3 ans en moyenne), les Français bénéficient d'une durée espérée de retraite relativement longue (plus de 27 ans) par rapport à ses voisins européens.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Très fortement engagé dans le projet de système universel de retraite de 2017 à 2020, le bureau BRS a continué d'instruire les sujets retraite et se tient prêt pour la prochaine réforme des retraites.

CHAPITRE 7

UNE EXPERTISE AU SERVICE
DE L'AGRICULTURE, DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LES CHAMPS D'ACTION

La septième sous-direction pilote le suivi des politiques relatives à l'agriculture, aux finances de l'Union européenne, des affaires étrangères et de l'aide au développement.

Elle est composée de 3 bureaux :

- **Le bureau de l'agriculture**
- **Le bureau des affaires étrangères et de l'aide au développement**
- **Le bureau des politiques et des finances de l'Union européenne**



BUREAU DE L'AGRICULTURE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de l'Agriculture (7BA) est responsable du suivi budgétaire, économique, social et financier de l'ensemble des activités du ministère de l'Agriculture. Il pilote la politique agricole commune en partenariat avec le bureau de l'Union européenne au sein de la même sous-direction; assure la tutelle des opérateurs (ONF, ASP, France Agrimer, IFCE, Anses etc.), et suit les questions d'enseignement agricole, de sécurité sanitaire et alimentaire. Le bureau 7BA assure également le suivi de la politique de l'aménagement de l'espace rural et de la forêt, le suivi du régime des calamités agricoles, et le suivi des dépenses de personnel du ministère et de ses établissements publics.

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

Dans le cadre de la procédure budgétaire, le bureau 7BA a en charge :

- la mission « agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » (4 programmes);
- le CAS « développement agricole et rural » (2 programmes);
- les programmes « enseignement technique agricole » et « enseignement supérieur et recherche agricoles » des missions concernées.

Il assure également la tutelle de plusieurs opérateurs (ONF, ASP, France Agrimer, IFCE, Anses, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, etc.)

Il est composé de profils variés : attachés, administrateurs d'État, contractuels et ingénieurs.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Le volet agricole de France Relance

Le plan France Relance consacre 1,5 M€ au volet « Transition agricole, alimentation et forêt ». Les mesures de ce volet ont trois objectifs principaux :

1. renforcer la souveraineté alimentaire;
2. accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale;
3. adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

Les dispositifs de soutien face aux crises

L'année 2021 a été marquée par les conséquences des crises sanitaires et climatiques, notamment le gel d'avril 2021 et l'épisode d'influenza aviaire. Le bureau a participé à la définition des paramètres des dispositifs de soutien aux filières impactées par ces crises.

La politique agricole commune

En lien avec le bureau de l'Union européenne (7BUE), le bureau 7BA a participé à la définition de la position française pour la mobilisation de la nouvelle PAC 2023-2027.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



22,4 Md€

Il s'agit du montant des concours publics à l'agriculture, soit l'ensemble des moyens publics mobilisés pour le secteur agricole.

2,4 Md€

Il s'agit des crédits alloués par France Relance pour notamment accélérer la transition agro écologique.

0,8 Md€

Il s'agit des moyens mobilisés par l'État face aux crises de 2021, pour soutenir par exemple les filières touchées par les conséquences du gel d'avril 2021 et l'épisode d'*influenza* aviaire.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

La réforme de l'assurance récolte (loi du 2 mars 2022) constitue une avancée importante dans la gestion des risques. Cette réforme doit permettre une répartition plus équilibrée de la prise en charge des risques entre les agriculteurs, les assureurs et l'État. Elle vise ainsi à encourager la diffusion de l'assurance récolte et à remplacer le système actuel des calamités agricoles, qui ne s'applique qu'aux cultures non assurables.



BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau des affaires étrangères et de l'aide au développement (7BAED) négocie et élabore le budget du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'aide publique au développement et de la politique asile-immigration. Il assure également la tutelle financière d'établissements publics financés par le MEAE et le ministère de l'Intérieur. Enfin, il apporte au ministre délégué chargé des comptes publics un rôle d'expertise et de conseil sur les politiques publiques suivies.

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

Le bureau 7BAED est constitué de trois pôles :

- le pôle « Action extérieure de l'État » suit les dépenses du MEAE : contributions internationales, fonctionnement du ministère en administration centrale et dans le réseau diplomatique et consulaire, dépenses de personnel du ministère et de ses établissements publics, action culturelle de la France à l'étranger (bourses).
- le pôle « Aide publique au développement » (APD) suit la mission du même nom ainsi que les « Prêts à des États étrangers »;

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

L'année a été marquée par le vote de la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui fixe une nouvelle ambition en matière d'aide publique au développement (APD). La loi décline à la fois les grandes priorités de la France et les modalités de mise en œuvre de l'APD (effort accru sur l'aide bilatérale et sur l'aide apportée sous forme de dons plutôt que de prêts, sollicitation accrue du canal de la société civile). La loi modernise la politique de développement : elle instaure une commission d'évaluation placée auprès de la Cour des comptes ; elle transforme Expertise France en société par actions et l'intègre au groupe Agence française de Développement ; elle instaure un mécanisme de restitution

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



+ 23%

Il s'agit de la progression entre les exercices 2020 et 2021 des crédits consommés sur la mission « Aide publique au développement ». Entre 2020 et 2021, la mission APD est passée de 3,4 à 4,1 Md€ de crédits effectivement consommés, à format constant.

+34 M€

Il s'agit du montant des crédits France Relance pour la mission « Immigration, asile et intégration », ouverts en 2021 au titre du plan France Relance notamment afin de financer la création de près de 900 places d'hébergement pour les réfugiés et les demandeurs d'asile afin de soulager les zones en tension.

24,5%

C'est le montant des crédits budgétaires de la mission « Action extérieure de l'État » dédiés aux contributions aux organisations internationales et aux opérations de maintien de la paix, de maintien de l'ONU, dont la France est l'un des principaux contributeurs.

financière des biens mal acquis au plus près des populations concernées; elle étend le volontariat de solidarité internationale aux volontariats « réciproques ».

Une budgétisation de la mission « Immigration, asile et intégration » conforme aux besoins et aux engagements du Gouvernement

Dans la continuité des efforts de modernisation de la politique migratoire de la France, l'exercice 2021 a constitué un moment fort pour la mission « Immigration, asile et intégration ». D'une part, la politique d'intégration est poursuivie et améliorée; d'autre part, la consommation des crédits dédiés à l'asile et à l'immigration s'est avérée conforme à leur budgétisation et, notamment, pleinement adaptée à la mise en œuvre de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Ce rétablissement des équilibres a été permis par les moyens supplémentaires alloués à la chaîne de l'asile.

La consolidation de la réforme des réseaux et de l'État et de ses opérateurs à l'étranger

La réforme des réseaux de l'État poursuit l'effort de rationalisation de l'ensemble des administrations et opérateurs implantés hors de France. Une part importante des actions a déjà été réalisée, notamment la mutualisation des fonctions soutien sous l'égide du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (411 ETP ont ainsi été transférés au MEAE) ainsi que le transfert à ce ministère de

l'essentiel des implantations immobilières qui relevaient précédemment d'autres ministères. En 2021, les efforts ont particulièrement porté sur les opérateurs à l'étranger, notamment au travers de la rationalisation du réseau d'Atout France.

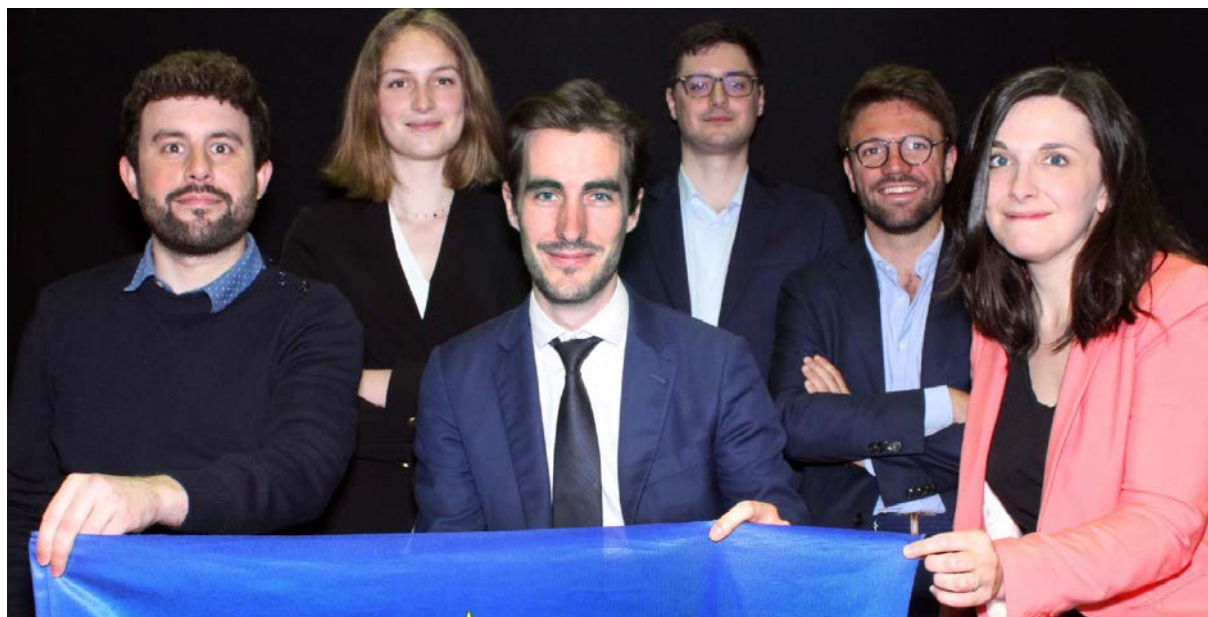
→ le pôle « Immigration, asile et intégration » suit les crédits attachés à la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur.

L'équipe se compose de deux administrateurs de l'État, de deux attachés, d'un lieutenant-colonel de l'armée de terre et d'un agent contractuel.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Le plan de modernisation des ressources humaines du MEAE

Le MEAE mettra en œuvre tout au long de l'année 2022 un plan de modernisation de ses ressources humaines de 30 M€, dont 20 M€ de dépenses de personnel. Ce plan se composera notamment de revalorisations salariales, de mesures destinées à améliorer les déroulements de carrière... Cette réforme s'articulera avec la réforme de la haute fonction publique.



BUREAU DES POLITIQUES ET DES FINANCES DE L'UNION EUROPÉENNE

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau des finances et des politiques de l'Union européenne (7BUE) assure la coordination, pour leurs aspects financiers, des travaux relatifs à l'ensemble des politiques financées par l'UE.

Il est responsable de la prévision et du versement de la contribution française au budget européen (PSR-UE) et participe à l'élaboration de la position française sur le budget annuel et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

Parallèlement au suivi du Plan de relance européen, le bureau coordonne et anime également les travaux relatifs à la mobilisation et à la sécurisation des fonds européens.

LES MÉTIERS EXERCÉS ET LES PROFILS ASSOCIÉS

Composé de profils variés (administratrice de l'État, agents contractuels, ingénieur), le bureau 7BUE participe à l'élaboration des positions françaises sur les dossiers européens chaque fois que des intérêts financiers sont en jeu. En collaboration étroite avec le secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et la représentation permanente de la France à Bruxelles (RPUE), ainsi qu'avec les ministères concernés et nos partenaires européens,

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Négociation, mise en œuvre et suivi du Plan national de relance et de résilience

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance européen, le bureau a contribué – en lien avec le Trésor et le SGAE – à la rédaction et à la négociation du plan national de reprise et de résilience (PNRR) français adopté par le Conseil en juillet 2021. Décaissés selon une logique de performance, les fonds européens prévus au titre de ce plan (39,4 Md€ sur 2021-2026) doivent permettre le refinancement de France Relance à hauteur de près de 40%.

La mise en œuvre et le suivi de ce plan ont fortement mobilisé le bureau tout au long de l'exercice 2021 (fiabilisation des indicateurs et des circuits d'encaissement, coordination avec le budget national, définition de l'architecture de suivi et des procédures de contrôle, préparation de la première

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



39,4 Md€

Le Plan de relance européen NextGenerationEU conclu fin 2020 s'élève à 750 Md€. La France devrait bénéficier à ce titre d'une enveloppe de subventions d'environ 44,7 Md€ sur 2021-2026, dont 39,4 Md€ au titre de son Plan national de relance et de résilience (PNRR) approuvé en juillet 2021.

26,4 Md€

C'est le montant du PSR-UE 2021. La hausse de notre contribution annuelle au budget de l'Union européenne (+11% par rapport à 2020) s'explique par trois principaux facteurs liés à l'adoption du nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027, au Brexit et aux conséquences de la crise Covid-19 sur les ressources de l'UE.

3.713 M€

Ce montant correspond à l'enveloppe française au titre de la Réserve d'Ajustement Brexit, adoptée au niveau européen en 2021. Cette réserve pourra prendre en charge, jusqu'à 100%, les dépenses liées au Brexit intervenues entre début 2020 et fin 2023.

demande de paiement). Ce travail collectif aura permis à la France de percevoir un pré-financement de 5,1 Md€ dès 2021 et de voir sa première demande de paiement (7,4 Md€) validée dans sa totalité par la Commission.

Négociation et mise en œuvre de la Réserve d'Ajustement Brexit

En collaboration étroite avec la Représentation permanente de la France à Bruxelles, le bureau 7BUE s'est fortement investi dans la négociation du règlement portant création de la Réserve d'Ajustement Brexit (BAR) et a pu obtenir, grâce à son travail de modélisation, aux coalitions nouées entre États et à un soutien politique marqué, un relèvement substantiel de l'enveloppe française (736 M€ contre 420 M€ initialement, soit + 75%).

Préparation de la Présidence française du Conseil de l'UE et négociation du paquet Climat « Fit for 55 »

En anticipation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), 7BUE a formalisé dès 2021 plusieurs axes de travail et initiatives. Le bureau a ainsi préparé l'organisation d'une conférence internationale sur le budget vert et la négociation de plusieurs textes européens (ressources propres, fond social pour le climat, règlement financier, enjeux RH). La négociation du paquet Climat « Fit for 55 », publié par la Commission en juillet 2021, fut également l'occasion pour le bureau 7BUE d'investir un nouveau champ

d'expertise en participant à la définition des positions françaises sur l'évolution du marché carbone européen et la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).


le bureau 7BUE négocie l'élaboration et assure le suivi du budget de l'UE. Il chiffre le montant de la contribution française au budget de l'UE, propose des réformes et assure la coordination entre budgets national et européen.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Le bureau 7BUE a amorcé fin 2021 un travail de repositionnement interne et externe afin de mieux insérer les fonds européens dans la procédure budgétaire nationale et d'amener les ministères à tirer pleinement parti des leviers de financement disponibles au niveau européen. Ce travail de cartographie, de sensibilisation et de structuration des procédures interministérielles, qui aura vocation à être poursuivi en 2022 et au-delà, vise à enrayer la baisse des taux de retours français et à ainsi améliorer, dans la durée, les termes de notre participation financière au budget de l'Union européenne.

CHAPITRE 8

UNE EXPERTISE AU SERVICE
DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE,
DU SPORT, DE LA JUSTICE
ET DE L'OUTRE-MER

The bottom half of the page features a series of thin, white, wavy lines that create a sense of movement and depth, resembling a stylized ocean or a modern graphic design element. The lines are more densely packed towards the bottom and become more sparse as they move upwards.

LES CHAMPS D'ACTION

La huitième sous-direction du Budget pilote le suivi des politiques relatives à la culture, la jeunesse, les sports, la justice, l'audiovisuel public, mais aussi à l'économie, aux finances et à l'outre-mer.

Elle est composée de 3 bureaux :

- **Le bureau de la culture, de la jeunesse et du sport**
- **Le bureau de l'économie, des finances et de l'outre-mer**
- **Le bureau de la justice et des médias**





BUREAU DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la culture, de la jeunesse et du sport (8BCJS) est réparti en deux pôles distincts. Le pôle « Culture » est en charge d'une partie des programmes du ministère de la Culture (mission « Culture », 4 programmes budgétaires) ainsi que de la tutelle d'établissements culturels (Louvre, château de Versailles, établissements publics nationaux...). Le pôle « Sport, Jeunesse et vie associative » est en charge du budget du ministère des Sports et des Jeux Olympiques ainsi que du suivi de la préparation des grands événements sportifs internationaux (Coupe du monde de Rugby 2023, Jeux olympiques et paralympiques 2024). Il assure également le suivi budgétaire des politiques de la jeunesse et de la vie associative.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Les thématiques suivies par le bureau 8BCJS s'étendent à de nombreux sujets que l'on rencontre à la direction du Budget, des crédits budgétaires, à la tutelle d'opérateurs, en passant par des dépenses fiscales et des créations d'entreprises publiques. La polyvalence est un atout reconnu à ce bureau car son expertise est reconnue au sein des nombreux conseils d'administration auxquels les membres du bureau siègent tout au long de

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Rénovation énergétique des équipements sportifs

Le dispositif « Rénovation énergétique des équipements sportifs », piloté par Agence nationale du sport (ANS), a bénéficié, en 2021, d'une enveloppe de 50 M€ en AE et 25 M€ en CP. La totalité de l'enveloppe a été versée à l'ANS. En 2021, 33 équipements ont été financés via les crédits nationaux et 126 équipements ont été financés via les crédits régionalisés. Les régions qui ont bénéficié des enveloppes les plus importantes sont l'Île-de-France (4 M€), l'Auvergne-Rhône-Alpes (2,4 M€) ou encore l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et les Hauts-de-France (1,84 M€ pour chacune de ces régions).

Lancement du « plan cathédrales »

La mise en place d'un « plan cathédrales » de 80 M€ a pour objectif de renforcer et accélérer la restauration et la mise en sécurité de

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



227 M€

Il s'agit des crédits alloués pour poursuivre la montée en puissance de la livraison des ouvrages olympiques.

2021 est marquée par la poursuite de la trajectoire prévue pour la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) et sa montée en puissance à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques.

45 M€

Il s'agit du montant dédié pour financer le service national universel (SNU) : près de 15 000 jeunes ont participé à un séjour de cohésion.

199 M€

C'est le montant consacré à la généralisation du Pass Culture à tous les jeunes de plus de 18 ans. Le Pass Culture est un crédit individuel de 300€ octroyé aux jeunes de plus de 18 ans utilisable pendant 2 ans pour l'achat de biens et produits culturels (livres, spectacles, musique ...).

ces monuments historiques majeurs appartenant à l'État, en réponse notamment aux deux incendies des cathédrales de Notre-Dame de Paris et Nantes. En LFI 2022, ce sont 40 M€ qui ont été ouverts afin d'accompagner les projets relatifs à 87 cathédrales dont les dossiers ont été choisis avec les DRAC. Les principales opérations concernent les cathédrales de Chartres (6,8 M€), Clermont-Ferrand (3,8 M€) ou encore Nevers (3,4 M€).

Montée en puissance du Service national universel

Le Service national universel (SNU) poursuit un triple objectif de renforcement de la cohésion nationale, de développement d'une culture de l'engagement et d'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Après une année 2020 ayant affecté le déploiement SNU, près de 15 000 jeunes ont ainsi pu participer en 2021 aux séjours de cohésion organisés dans l'ensemble des départements français.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

L'année 2021 a vu le lancement du Pass'Sport !

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive volontaire et ainsi lui permettre de participer aux activités qu'elle organise. Pour la saison 2021-2022, 1 058 000 jeunes ont ainsi pu bénéficier de ce nouveau dispositif, favorisant l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif.

l'année, en parallèle, et souvent en concomitance de la procédure budgétaire classique. L'équipe se compose de trois attachés d'administration (dont deux principaux), d'une administratrice civile et d'un contractuel.



BUREAU DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'OUTRE-MER

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de l'économie, des finances et de l'outre-mer (8BEFOM) est chargé du suivi des dépenses de la direction générale des finances publiques (DGFIP), des Douanes, de l'Insee, de la direction générale du Trésor, de l'intégralité des dépenses de personnel et des dépenses support de Bercy, ainsi que des dépenses du ministère des Outre-mer.

À ce titre, le bureau a en charge la coordination des sujets ultramarins pour l'ensemble de la direction. Il assure la tutelle de l'union des groupements d'achats publics, de l'Agence nationale des Fréquences, de la Monnaie de Paris et de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité. Il a également été mobilisé dans le cadre de la crise sanitaire, en assurant le suivi du programme 366 « Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la Covid-19 » au sein de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau 8BEFOM est composé de cinq agents aux profils variés : un lieutenant-colonel de gendarmerie, un agent contractuel et trois attachés. Les métiers exercés nécessitent à la fois une grande technicité budgétaire (par exemple pour le pilotage de la masse salariale), des compétences juridiques,

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Les nouvelles orientations stratégiques des douanes françaises

L'année 2021 a été marquée par l'élaboration et la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la direction générale des Douanes et Droits indirects et le secrétariat général de Bercy pour la période 2022-2025. Dans un contexte de transfert de ses missions fiscales, ce contrat acte et traduit financièrement les nouvelles orientations stratégiques de la DGDDI.

Le soutien aux collectivités ultramarines

Le bureau a par ailleurs été fortement mobilisé sur les sujets ultramarins, dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire et du soutien à apporter aux collectivités, mais également dans le cadre du Plan de relance en mettant en place un suivi financier de l'ensemble du plan en outre-mer.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



127 884 ETPT

C'est le nombre d'équivalents temps plein travaillés à Bercy en 2021 (RAP 2021).

85%

C'est le taux de logements et de locaux professionnels éligibles au très haut débit en zone d'intervention publique (RAP 2021).

81,7%

C'est le taux d'insertion des volontaires stagiaires du service militaire adapté (SMA) six mois après leur sortie du dispositif (RAP 2021).

Financer les matériels sanitaires pour faire face à la crise

Enfin, le bureau 8BEFOM a, en concertation avec le secrétariat général de Bercy et la direction des achats de l'État (DAE), assuré le suivi et la juste budgétisation du programme 366 « Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la Covid-19 » de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

des compétences en matière de représentation (en conseil d'administration des établissements suivis), mais également une capacité à négocier, le bureau suivant plusieurs contrats d'objectifs et de moyens.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Les travaux communs et constructifs avec la direction générale des outre-mer et avec le CBCM ont permis un apurement des restes à payer de 134 M€ sur la mission « Outre-mer » (deux fois plus qu'en 2016). Ces travaux permettent de fiabiliser les restes à payer de la mission et donc, les clés de décaissement mobilisées en budgétisation.

Ils ont également mis en évidence une sélection de projets ultramarins peu matures, donnant lieu à des engagements importants mais avec des décaissements très tardifs ou absents.



BUREAU DE LA JUSTICE ET DES MÉDIAS

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau « justice et médias » (8BJM) est chargé des missions « Justice », « Conseil et contrôle de l'État », « Médias, livre et industries culturelles » et du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », ainsi que des politiques publiques dont ces missions sont les supports, et des opérateurs et organismes qui y interviennent. Il est également en charge de la Poste et des questions postales.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le bureau regroupe l'ensemble des activités d'un bureau sectoriel soit notamment, outre le suivi des 4 missions déjà citées :

- l'examen des questions statutaires et indemnitaires, pour la mission « Justice » d'une part « Conseil et contrôle de l'État » d'autre part ;
- la participation à la gouvernance d'une quinzaine d'organismes et opérateurs.

Il se compose d'un pôle « Justice », actuellement composé d'un lieutenant-colonel de gendarmerie, d'une attachée principale et d'une attachée, et d'un pôle « Médias » comprenant actuellement un ingénieur des Mines et un attaché principal.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Au cœur de la mise en œuvre du Plan de relance

Au sein du Plan de relance, 1,6 Md€ sont ouverts sur l'action 5 « Culture » du programme 363 « Compétitivité » de la mission « Relance », dont 0,6 Md€ sur le périmètre couvert par 8BJM ; s'y ajoutent 400 M€ au sein du programme des investissements d'avenir destinés aux industries culturelles et créatives. En lien étroit avec 8BCJS (synthétiseur sectoriel) et avec 3BEPII (RPROG du P363), 8BJM s'est attaché à faciliter la mise en œuvre du Plan de relance, lors de la mise à disposition des crédits, de la rédaction des conventions avec certains organismes, ou encore de celle des documents destinés au Parlement ou à la Cour.

Le soutien à la culture

Au sein du périmètre couvert par BJM, Les deux tiers des 0,6 Md€ issus du P363 sont mis en œuvre par les centres nationaux du livre (CNL), de la musique (CNM) et du cinéma

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



8 071 M€

C'est l'exécution de la mission « Justice » en 2021, soit + 1,37 Md€ par rapport à 2017, un niveau correspondant à l'annuité 2021 de la loi de programmation pour la justice (LPJ 2018-2022). La trajectoire de la LPJ prévoit notamment la création d'emplois et de 15 000 places de prison.

3 719 M€

C'est le montant versé à l'audiovisuel public en 2021, soit 10 M€ de plus que la trajectoire arrêtée par le Premier ministre en 2018 (en raison du maintien de France 4), mais 212 M€ de moins que l'exécution 2017. Le secteur a par ailleurs bénéficié de plus de 70 M€ au titre de la relance.

152 M€

C'est le montant des aides d'urgence accordé en 2021 aux secteurs du cinéma et de la musique pour pallier les conséquences de la crise sanitaire. Ces montants s'ajoutent aux soutiens déjà reçus en 2020 par ces secteurs (403 M€) et à ceux prévus par le Plan de relance (375 M€).

(CNC). Cela a conduit ces opérateurs à créer de nouvelles aides ou renforcer leurs aides existantes, à travers des délibérations de leurs conseils d'administration, souvent transcrites dans un règlement des aides. L'ampleur des sommes en jeu, combinée à l'évolution permanente de la crise sanitaire retardant la réouverture complète des lieux d'accueil du public, a conduit à devoir examiner, en vue d'en assurer la soutenabilité, un très grand nombre de dispositifs tout au long de l'année.

Participation de la direction aux États généraux de la justice

La direction a adressé une contribution publique aux États généraux de la Justice organisés en 2021/2022. La direction y insiste, en suggérant des pistes en ce sens, sur l'importance i/ de doter la justice de moyens de gestion plus performants, ii/ de recentrer les magistrats sur leurs fonctions essentielles, et iii/ de décloisonner les différentes composantes du ministère, en particulier pour améliorer le traitement de la récidive et de la protection de la jeunesse.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

L'année 2022 doit voir la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. La disparition de cet impôt, dont le rendement a atteint 3,2 M€ en 2021, facilitera les économies de gestion sous-jacentes au schéma d'emplois de la DGFIP et fournit l'occasion d'une remise à plat du financement de l'audiovisuel public, dans le respect de l'objectif à valeur constitutionnelle de pluralisme et d'indépendance des médias.

CHAPITRE 9

DES ÉQUIPES POUR FAIRE VIVRE
LA DIRECTION



LES CHAMPS D'ACTION

Le chef de service, adjoint de la directrice, pilote l'ensemble des bureaux qui appuient les budgétaires dans l'exercice de leurs missions: ressources humaines, communication, informatique et infrastructures, documentation, veille et gestion du courrier concourent au bon fonctionnement de la direction et à son rayonnement.

Il coordonne l'action de 4 bureaux, ainsi que le pôle des assistantes de la direction:

- **Le bureau des ressources humaines**
- **Le bureau de la communication**
- **Le bureau de l'informatique et des infrastructures**
- **Le bureau de la documentation, des archives et du courrier**



BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

LES MISSIONS DU BUREAU

Le BRH assure la gestion de l'ensemble des agents en matière de recrutement, de carrière, de déontologie, d'évaluation, de rémunération, de formation, de prévention, de qualité de vie au travail et d'action sociale. Il est également chargé du suivi budgétaire des moyens et des emplois de la direction. Il développe une vision stratégique et des outils de pilotage afin d'animer la politique et les processus RH.

Enfin, le bureau assure la coordination de maîtrise des risques, de la chaîne de la dépense de la direction. Il est référent des sujets relatifs au RGPD de la direction, à l'innovation et au suivi de projets SI directionnels.

LES MÉTIERS EXERCÉS

L'équipe est composée de dix agents de catégorie A+, A et B répartis en trois pôles. Le premier est chargé de la gestion administrative individuelle de la situation des agents, de leur recrutement jusqu'à leur départ ainsi que le suivi budgétaire. Le deuxième coordonne des missions « collectives » telles que l'évaluation, la formation, la prévention, l'action sociale, la communication RH, la déontologie et le pilotage du schéma d'emplois. Le troisième, transverse, fait appel à des compétences telle la gestion de projet: conseil en matière de recrutement externe, accompagnement à la

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

La mise en œuvre du cadre pérenne du télétravail à partir d'octobre 2021

Après plusieurs mois d'expérimentation du télétravail à grande échelle, en raison de la crise sanitaire et dans la lignée des textes pris pour la fonction publique, la direction a défini son propre cadre du télétravail en octobre 2021. Les conditions d'exercice du télétravail à la direction s'inscrivent dans les termes du protocole ministériel et s'appuient sur les résultats des consultations des groupes de travail organisés avec des agents.

Le télétravail constitue un nouveau levier d'amélioration de la qualité de vie au travail, favorise l'équilibre entre engagement professionnel et vie personnelle, encourage et développe des pratiques managériales fondées sur la responsabilisation et l'autonomie des agents.

L'extension de la campagne d'évaluation à 270°/360° pour l'ensemble des managers

En 2019, l'expérimentation réussie de l'évaluation à 270° auprès d'un échantillon de

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



87

recrutements externes. Avec un turnover de plus de 30% en moyenne chaque année, la direction a poursuivi, même en période de crise sanitaire, un rythme soutenu de recrutements de profils diversifiés afin de pourvoir ses postes vacants.

88%

d'agents fiers de travailler à la direction du budget. D'après les résultats de l'Observatoire interne 2021 mené par Ipsos, une très grande majorité des membres de la direction juge très favorablement son expérience à la direction.

93%

d'agents télétravailleurs. La mise en œuvre du cadre pérenne du télétravail a permis le développement de cette nouvelle modalité d'organisation du travail, compatible avec la majorité des missions exercées par la direction. 89% de ses agents s'estiment satisfaits de ces nouvelles conditions de travail. Moins de dix agents l'avaient expérimenté en 2019.

managers a conduit à évaluer l'ensemble des encadrants de la direction, soit 49 personnes. Outil de développement personnel, ce mode d'évaluation favorise une perception plus juste des pratiques managériales telles qu'évaluées par les collaborateurs, les pairs et la hiérarchie directe, à travers la comparaison avec l'autoévaluation.

Le dispositif répond à deux principes fondamentaux : la garantie de l'anonymat des évaluateurs, par l'externalisation de la gestion des questionnaires à un prestataire extérieur et la confidentialité absolue des résultats individuels, qui ne sont connus que des cadres évalués.

Le déploiement de BercyRIM en mai 2021

Le secrétariat général des MEF a initié en janvier 2018 un projet d'appliquet ministériel de gestion des réunions interministérielles organisées par le cabinet et les services du Premier ministre. La nouvelle application ministérielle BercyRIM a été développée pour l'ensemble des directions et pour la direction du Budget, il s'agissait de remplacer l'ancien système d'information webRIM.

La DB a été mobilisée dès le lancement du projet pour assurer la co-MOA avec le SG.

L'application BercyRIM est utilisée dans toutes les directions et les cabinets des MEF, elle propose des fonctionnalités et un paramétrage permettant une gestion et un suivi personnalisé des réunions interministérielles.

mobilité, attractivité, QVT, marque employeur, élaboration d'outils de pilotage, maîtrise des risques, innovation et développement d'outils tels que BercyRIM ou BudgetAlumni.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

En 2021, la direction a accueilli 22 stagiaires, un nombre exceptionnellement élevé s'inscrivant dans le cadre de plusieurs démarches « gagnant-gagnant ».

Attentive à favoriser la diversité dans les recrutements de stagiaires pour favoriser l'accès d'étudiants boursiers à des stages au sein de l'administration, la direction a ainsi accueilli plusieurs stagiaires dans le cadre de partenariats avec la classe « Prépa Talents » de Sciences Po Lille et du Club ENA de Sciences Po Toulouse.

Les stagiaires ont ainsi apporté un renfort utile au sein des bureaux faisant face à un surcroît de charge de travail ou pour assurer un intérim de congé de maternité. Certains ont ensuite été recrutés à l'issue du stage comme contractuels et poursuivi leur parcours avec succès.



BUREAU DE LA COMMUNICATION

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la communication (Bcom) est chargé de proposer, concevoir et mettre en œuvre la stratégie de communication de la direction. Cette stratégie porte à la fois sur la communication externe et institutionnelle de la direction du Budget, et sur sa communication interne. La direction du Budget doit répondre à plusieurs enjeux de communication: elle garantit l'accès et la bonne compréhension de l'information budgétaire, dans une logique de pédagogie et de transparence; elle propose et développe une offre de contenus et d'actions à destination de la communauté financière et œuvre à promouvoir les métiers et missions de la direction dans une démarche d'attractivité et de cohésion.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le BCOM est composé de trois agents, aux profils différents (contractuelle de niveau A+, attaché principal d'administration et ingénieur des systèmes d'information et de communication), et aux compétences variées: communication publique, *lobbying*, relations presse, journalisme, numérique et open data, création graphique, facilitation... Le Bcom promeut l'apprentissage et la formation continue, fort d'une apprentie en *UX design* et de stagiaires se formant aux métiers de la communication. Son champ d'action est large: communication éditoriale, numérique, événementielle, relations internationales...et son mode de fonctionnement, agile.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Promouvoir la datavisualisation des données financières, un outil de transparence et de connaissance pour la société civile

La direction du Budget a développé en 2021 deux applications de datavisualisation, avec le concours du secrétariat général des ministères économiques et financiers, et la direction générale des Finances publiques, respectivement dédiées à un meilleur accès aux données relatives à la performance de la dépense publique et au compte général de l'État. Elles permettent de consulter les résultats obtenus par les missions du budget général de l'État en matière de performance de la dépense publique, et d'explorer facilement la structure du compte général de l'État sur les dix dernières années. Ces deux outils sont consultables sur la plateforme de la direction du Budget, budget.gouv.fr.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



17 554

C'est le nombre d'abonnés à la page LinkedIn de la DB à fin 2021. La DB sur LinkedIn, c'est contribuer à l'attractivité des métiers budgétaires sur le réseau social professionnel privilégié. C'est aussi 74 posts en 2021 qui ont totalisé 573 450 vues.

3 243

C'est le nombre d'abonnés aux comptes twitter de la DB à fin 2021. La DB sur twitter, c'est placer la donnée financière au cœur de la stratégie numérique de la DB. C'est aussi 67 tweets qui ont totalisé 101 485 vues.

474 317

C'est le nombre de visiteurs uniques sur budget.gouv.fr, en 2021, le site de la DB. Un site pleinement dédié à la pédagogie budgétaire, fonction première des équipes de la communication. budget.gouv.fr en 2021, c'est aussi 2 280 726 pages vues, et 35250 visiteurs uniques pour la page budget de l'État, page la plus consultée.

Favoriser l'émergence et l'animation d'un réseau d'« ambassadeurs » numériques de la DB

Le bureau de la communication est à l'origine, à l'automne 2021, de la création d'un club d'« ambassadeurs » budgétaires, actifs au sein de la communauté budgétaire via le réseau social d'entreprise LinkedIn. L'objectif du club ? Proposer, relayer et partager l'actualité budgétaire sous toutes ses formes (métier, RH ...) pour co-animer, en qualité d'ambassadeurs, la communauté budgétaire en fonction, et passée par la direction. Ils contribuent ainsi à renforcer le sentiment d'appartenance à une culture commune et diffusent via leurs réseaux l'information budgétaire à retenir.

Communiquer autrement sur le métier et la mission budgétaires, par le média du « podcast »

Le bureau de la communication a également initié, à l'été 2021, un podcast interne, « Trajectoires », conçu pour mieux comprendre l'essentiel d'une question budgétaire qui fait l'actualité, et proposer un éclairage pédagogique sur la pluralité du métier de budgétaire, méconnu. Six premiers numéros ont été réalisés et diffusés. Une saison 2 est en préparation.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Un « escape game » par et pour les budgétaires en 2022

Le bureau de la communication a aussi pour mission d'animer la vie interne de la direction, pour renforcer la cohésion entre les agents et contribuer, avec le bureau des ressources humaines, à l'émergence d'un environnement de travail de qualité. Le Bcom développe ainsi des actions et des événements de cohésion, au sein des ministères économiques et financiers, et notamment des animations où chaque bureau a la possibilité, en équipe, de jouer. Les premières sessions de jeu se sont déroulées au printemps 2022, dans l'enceinte de Bercy.



BUREAU DE L'INFORMATIQUE ET DES INFRASTRUCTURES

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la direction du Budget est chargé de la mise en œuvre des systèmes d'information et de leur exploitation, du développement et de la maintenance des applications, du développement des moyens et de l'assistance aux utilisateurs.

Le bureau a la responsabilité des relations avec les services informatiques et logistiques du secrétariat général des ministères financiers.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Deux pôles d'expertise au service des budgétaires composent le bureau BII :

- un pôle dédié aux « applications métiers - développement et assistance », chargé des études et des développements des applications métiers de la direction. Il réalise la mise en œuvre, l'assistance et le suivi des applications métiers de la direction, comme par exemple TANGO, l'application utilisée par tous les ministères pour élaborer les projets de lois de finances.
- un pôle « bureautique, micro-informatique, réseau local et logistique », chargé de l'installation et du suivi des postes de travail, de la mise en place et de la maintenance des serveurs bureautiques et applicatifs et de l'assistance aux utilisateurs. Ce pôle est aussi chargé de la téléphonie fixe et mobile ainsi que de la logistique (immobilier, cadre de vie).

LES DEUX GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Unisson

« Unisson », outil de réalisation par la direction de ses travaux budgétaires internes, est utilisée pour la première fois par tous les agents pour les prévisions d'exécution de l'année 2021, et les travaux préparatoires du PLF pour 2022.

Refonte de l'application SIGED

Démarrage du projet de refonte de l'application SIGED, utilisée par l'ensemble des productions écrites de la direction.

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



1 projet de loi de finances (PLF) initiale et 2 projets de lois de finances rectificatives (PLFR) produits avec l'application TANGO.

100% des agents de la direction ont un équipement informatique leur permettant de télétravailler.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

Dans le cadre du projet SIGED+, le bureau BII a assuré la mise en œuvre de la dématérialisation complète des dossiers et de la signature électronique, pour plus d'efficacité, de qualité de vie au travail et de sécurité de nos productions. 2021 a aussi été marquée par le démarrage des travaux avec le BercyHub pour mettre à disposition des utilisateurs les données budgétaires et améliorer leur exploitation.



BUREAU DE LA DOCUMENTATION, DES ARCHIVES ET DU COURRIER

LES MISSIONS DU BUREAU

Le bureau de la documentation, des archives et du courrier (BDOAC) fournit l'information dont la direction a besoin pour décider, maintenir à niveau ses connaissances et surveiller ses domaines d'intervention. Il pilote et met en œuvre les procédures nécessaires au traitement des courriers et dossiers et gère les textes réglementaires. Il est chargé de la coordination juridique, du suivi des réponses aux communications de la Cour des comptes et des questions écrites parlementaires. Il réalise l'archivage de la production administrative et pilote le dispositif de GED directionnel, toutes activités essentielles dans une direction caractérisée à la fois par un haut niveau d'exigence qualitative, et un taux de rotation élevé de ses agents.

LES MÉTIERS EXERCÉS

Le BDOAC est riche de plusieurs familles de métiers : documentaliste-veilleur, webmestre, archiviste, gestionnaire administratif, correspondant juridique, maîtrise d'ouvrage informatique. Composé d'attachés, de chargés d'études documentaires et de secrétaires administratifs, le bureau dispose des compétences nécessaires au pilotage et à la gestion de l'ensemble du cycle de vie des documents produits et gérés au sein de la direction.

LES TROIS GRANDES ACTIONS 2021 À RETENIR

Évolution vers des abonnements de presse numériques

La crise sanitaire et le développement du télétravail ont montré tout l'intérêt des abonnements de presse numériques en termes d'accessibilité et de disponibilité de l'information. L'enjeu est également financier, car les abonnements numériques permettent une meilleure maîtrise de la dépense, en cohérence avec les orientations préconisées par la direction des Achats de l'État. La direction du Budget a engagé une action volontariste de passage au numérique pour ses abonnements de presse professionnelle et de presse d'actualité. Les abonnements numériques sont ainsi devenus très largement majoritaires.

Simplification du plan de classement

Mis en place en 2008, le plan de classement de la direction du Budget permet de structurer la production formalisée et l'outil de gestion électronique de document (GED). Une action de simplification des entrées du

LES CHIFFRES-CLÉS 2021 À RETENIR



2 192

dossiers formalisés produits par les bureaux, à l'attention des ministres, des Assemblées ou de la Cour des comptes, la direction produit ses propositions, réponses et avis sous la forme de dossiers formalisés. La crise sanitaire et le développement du télétravail ont favorisé une production de plus en plus dématérialisée.

1 079

textes réglementaires traités par la direction. Elle a produit 322 textes réglementaires en 2021. Elle a également rendu 473 avis sur des textes proposés à la signature des ministres et signé 284 textes en contre-seing d'autres ministères.

5 720

livrables documentaires personnalisés. Produire une veille ciblée et qualifiée permettant d'élargir le champ de connaissance et d'enrichir réflexions, analyses et propositions des bureaux métiers de la direction est l'enjeu prioritaire du pôle veille et documentation du BDOAC.

plan de classement a permis d'en réduire le nombre à hauteur de 40 % et de les rendre plus accessibles et compréhensibles. Ce projet a été conduit en lien étroit avec les bureaux qui ont travaillé avec le pôle archives du BDOAC sur une nouvelle structuration des entrées correspondant à leur activité. Ces échanges ont permis de valider un outil plus clair et mieux adapté aux besoins des rédacteurs. Des guides pédagogiques ont été réalisés pour chaque bureau. Cette simplification a nécessité le reclassement de près de 7 000 dossiers formalisés dans la GED.

Modernisation de l'application de gestion des courriers et des dossiers (SIGED)

Dans le cadre des chantiers organisationnels définis par le comité de direction, un projet d'évolution de l'application de gestion des courriers et des dossiers formalisés (SIGED) a été lancé. Ce projet s'est construit après une première phase de recueil d'expérience auprès d'un échantillon d'utilisateurs. De nombreux entretiens ont été conduits par le BDOAC (maitrise d'ouvrage de l'application) et BII (maitrise d'œuvre). Objectif : identifier les points forts, les points faibles ainsi que les principales évolutions attendues de l'application SIGED, qui avait été conçue en 2008. La priorité est unanimement partagée : il est indispensable d'intégrer le circuit des visas et des signatures dans l'application, et d'obtenir une dématérialisation complète de la production des dossiers formalisés.

UNE INNOVATION, UNE AVANCÉE, UNE RÉFORME À VENIR

La conception du nouveau SIGED+, dont la mise en production est prévue pour la fin 2022, est très structurante pour la direction et mobilise l'ensemble de l'équipe du BDOAC, tous pôles confondus. Cette nouvelle version enrichie et renouvelée de l'application SIGED proposera de nouvelles fonctionnalités avec une ergonomie renouvelée et intégrera un « workflow » et la signature électronique. Le projet est piloté en mode agile, ce qui permettra d'enrichir progressivement l'application en cohérence avec les priorités des utilisateurs. Les innovations apportées permettront de travailler plus efficacement, d'améliorer la qualité formelle des dossiers, et d'en rendre possible la dématérialisation complète.

TRANSVERSALES 2021 : UNE ANNÉE DE PROJETS STRUCTURANTS

LA DIRECTION DU BUDGET, AU CŒUR DU PROCESSUS DE RÉFORME DE LA LOLF

La direction du Budget a largement participé en 2021 à la réforme de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001, traduite dans la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques de décembre 2021.

Dès le début des travaux initiés par le Parlement, la direction a suivi la construction de la proposition de loi auprès du cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics, travaillé conjointement avec les parlementaires et les services de l'Assemblée nationale. Le texte a été soumis en amont à la direction, par exemple pour qu'elle apporte son expertise sur des sujets tels que l'encadrement des taxes affectées ou la pluriannualité.

L'objectif était de pouvoir aboutir à un texte de compromis améliorant la loi organique de 2001, et de s'appuyer sur la direction du Budget pour sécuriser l'application concrète des évolutions induites par la réforme. La direction, traditionnellement au cœur de la procédure budgétaire et de l'action de l'État, a pu ainsi pleinement participer à l'élaboration de ces nouvelles règles, de mars à décembre 2021.

Cœuvrer pour améliorer la gestion des finances publiques, et sa directe application par les agents de la direction, et travailler plus étroitement avec le Parlement et le Gouvernement ont particulièrement été stimulants et enrichissants pour les bureaux directement impliqués dans cette réforme majeure.

LA DIRECTION DU BUDGET, AU CŒUR DE L'ÉLABORATION DU PLAN NATIONAL DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE (PNRR)

La direction du Budget, et plus particulièrement son bureau dédié aux finances et aux politiques européennes (7BUE), a, dans un contexte inédit et d'urgence due à la crise sanitaire et économique, apporté une pierre centrale à l'élaboration du plan national de Relance et de Résilience (PNRR) adopté

par la Commission européenne en juillet 2021.

L'impact de l'action de la direction a très largement tenu à son positionnement transversal, fortement impliqué à la fois dans le pilotage du plan France Relance, et dans la préparation du PNRR. Elle a ainsi pu contribuer à la bonne articulation des deux, de leur élaboration initiale jusqu'aux redéploiements de crédits durant l'exécution du budget. Son autre point fort : parvenir à assurer une vigilance constante sur les implications budgétaires du PNRR. La direction est ainsi intervenue à des moments clés de la négociation, pour amener la Commission à faire preuve de modération, parfois dans ses attentes, pour sensibiliser les acteurs (cabinets, direction générale du Trésor, SGAE) aux implications budgétaires du PNRR et accélérer la formalisation au niveau national des procédures d'audit du PNRR.

Tout était à construire pour la direction ; le PNRR est apparu pour ses experts budgétaires comme un « objet administratif non identifié », mais surtout un projet important pour la construction européenne, les finances publiques nationales et européennes.

LA DIRECTION DU BUDGET ET LES 20 ANS DE LA LOLF

Le 25 novembre 2021 s'est tenu à l'Assemblée nationale un colloque sur « les 20 ans de la LOLF » à l'Hôtel de Lassay, organisé en partenariat avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, et avec le soutien de Fondafip, un *think tank* des finances publiques, de la Revue française des finances publiques et de la Société française des finances publiques.

Le colloque réunissait de nombreux experts budgétaires, dont Mélanie Joder, directrice du Budget.

La directrice a ainsi participé à la première table ronde du colloque anniversaire, dont le thème d'échanges portait sur les conditions de l'amélioration de la gestion publique. L'occasion, pour la directrice, de rappeler le rôle joué par la direction au moment de l'écriture de la LOLF, dont elle garantit au quotidien le respect, mais aussi d'apporter un retour d'expérience bénéfique pour parfaire la gestion des finances publiques et co-construire la réforme de la modernisation de la loi organique, votée en décembre.

La direction du Budget est également revenue sur

les 20 ans de la LOLF lors de sa réunion plénière de novembre.

À cette occasion particulière, la direction a proposé à la communauté des budgétaires une conférence consacrée à l'application de la LOLF dans les territoires, animée par Frank Mordacq, ancien chef de service de la DB et directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France, en présence des responsables de services déconcentrés et d'un contrôleur budgétaire en région (CBR).

LA DIRECTION DU BUDGET, CHEVILLE OUVRIÈRE DU BUDGET VERT

La deuxième édition du Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, dont la première partie est constituée du « Budget vert », a été publiée en annexe au projet de loi de finances pour 2022.

La mise en place du budget vert répond à une initiative de l'OCDE, lancée avec le soutien de la France lors du *One planet summit* de 2017. La France est le premier pays à faire aboutir une démarche de budgétisation verte qui porte sur le budget de l'État. Le premier budget vert a été publié à l'automne 2020 avec la cotation environnementale du projet de loi de finances 2021. Le budget vert est réalisé par un groupe de travail interministériel composé de la direction du Budget, de la direction générale du Trésor, de la direction de la Législation fiscale et du Commissariat général au développement durable, qui établit une cotation favorable, défavorable, mixte ou neutre de l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales de l'État. L'impact environnemental est évalué de manière multidimensionnelle, selon six axes correspondant aux grands objectifs des politiques environnementales, afin d'être le plus exhaustif possible et en cohérence avec la taxonomie européenne. L'effet des dépenses est ainsi évalué par rapport aux objectifs de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, par rapport à ceux de la gestion durable des ressources en eau, de la gestion des déchets, de la lutte contre les pollutions et de la préservation de la biodiversité.

La France est ainsi l'un des premiers États à concrétiser cet exercice de cotation environnementale innovant à l'échelle du budget de l'État, résultat d'une volonté politique forte, et qui répond à une demande de plus grande transparence de l'information en matière environnementale, émanant à la fois du Parlement et de la société civile.

Pour l'édition 2022, le montant des dépenses budgétaires et fiscales de l'État favorables à l'environnement s'élève à 32,5 Md€, celui des dépenses mixtes à 4,5 Md€ et celui des dépenses défavorables à 10,8 Md€ (hors mission plan de relance).

LA DIRECTION DU BUDGET, AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS DE LA FONCTION FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE

Dans le cadre du cycle de responsabilisation des gestionnaires publics lancé par « Action publique 2022 », une nouvelle expérimentation budgétaire a été conçue en 2021.

Elle vise à rapprocher progressivement certaines directions financières ministérielles avec les services du contrôle budgétaire rattachés au ministre chargé du Budget. Elle a pour objectif de mieux articuler les rôles respectifs des ministères gestionnaires et du ministère des Comptes publics, chargé de la stratégie d'ensemble de la soutenabilité du financement des politiques publiques, et de renforcer les DAF et plus globalement la fonction financière de l'État.

L'expérimentation a débuté en 2022 et implique deux ministères : le ministère chargé des Armées sur l'ensemble de son périmètre (52 Md€, Mission Défense / Anciens combattants) avec un protocole signé au niveau des ministres ; le ministère chargé de l'Écologie sur un périmètre partiel (dépenses de guichet, subventions 28 Md€ / 50 Md€). La direction du Budget pilote cette expérimentation

ET 2022 ?

UN « SERIOUS GAME » SUR LE BUDGET À DESTINATION DU GRAND PUBLIC !

En 2006, la direction du Budget développait un jeu vidéo sobrement intitulé « Cyberbudget ». La LOLF faisait alors son apparition, et la gestion des finances publiques opérait un virage inédit. Le principe du jeu développé était simple : chaque joueur endossait le costume de ministre du Budget, et se trouvait alors confronté à différents scénarios économiques et financiers. L'ambition du jeu était avant tout pédagogique : il s'agissait de mieux comprendre les finances de l'État et de sensibiliser le grand public aux enjeux de maîtrise des dépenses publiques.

15 ans plus tard, la direction du Budget s'est fixé comme objectif d'en conserver l'esprit tout en modernisant le contenant et actualisant le contenu. Ses équipes, en collaboration avec les autres directions du ministère, ont développé une nouvelle version, plus sophistiquée, plus accessible et plus ludique.

Dès 2021, des versions du jeu de plateau ont été testées, et expérimentées. Un travail collaboratif financé dès 2020 par le Fonds de transformation interministérielle, et soutenu dans sa conception et son pilotage par l'incubateur de Bercy. Tous les agents du ministère ont été mis à contribution, et deux prototypes de jeu de plateau ont vu le jour grâce à des groupes de travail internes et à des citoyens volontaires.

La prochaine étape de ce nouveau « serious game » : une finalisation fin 2022-début 2023. Ce jeu vidéo, disponible sur smartphone, permettra ainsi à chacun de construire un budget pour la France, de prendre les rênes d'un ministère et de faire des choix de politiques publiques.

Une immersion ludique et pédagogique grâce à une simulation virtuelle qui plonge chaque joueur au cœur du budget de toutes les administrations publiques (Sécurité sociale et collectivités territoriales comprises), et lui permet de mieux identifier les acteurs, flux et impacts des décisions budgétaires.

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (PFUE) 2022

Le premier semestre 2022 aura été consacré à la présidence française du Conseil de l'Union européenne. La direction du Budget, qui compte un bureau dédié aux politiques et aux finances de l'Union européenne (le bureau 7BUE), a été amenée à prendre une part active dans son organisation et son suivi.

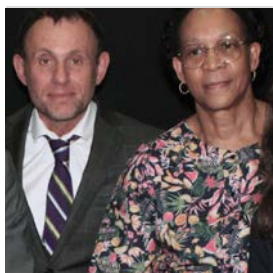
La direction aura participé, dans le cadre de la PFUE 2022, à la procédure budgétaire annuelle européenne « classique » (budgets rectificatifs et virements, instruits par les comités budgétaires, dont la DB doit assurer le suivi à Bruxelles).

Elle aura également été appelée à se positionner sur les différents textes d'urgence présentés dans le cadre de la crise ukrainienne, pour instruire et étudier leur impact budgétaire et s'assurer de la soutenabilité au regard du cadre financier pluriannuel de l'UE. Le Fonds social climat aura aussi été un sujet suivi avec attention par la direction, en lien avec le ministère de la Transition écologique, le SGAE, et la représentation permanente française à Bruxelles pour s'assurer que le texte, tout en portant une ambition suffisante sur le plan environnemental, reste équilibré sur le plan budgétaire.

La direction du Budget est aussi l'un des acteurs majeurs de l'agenda événementiel de la PFUE, chargée d'organiser, avec le concours de la DG Trésor et la direction générale des entreprises (DGE), une conférence sur la décarbonation des économies européennes le 9 mars 2022. L'objectif de cette conférence est d'impulser et pérenniser un débat européen sur le financement et les enjeux de décarbonation.

L'un des événements majeurs de cette conférence pour la direction du Budget : l'animation d'une table ronde spécifique sur la thématique du budget vert, dont la France est le premier pays à l'avoir initié en 2020.

La direction reviendra sur cet événement majeur dans son prochain rapport annuel d'activités, événement dont les engagements et les effets auront été modifiés par l'évolution du contexte géopolitique et financier international.



Direction du Budget



Remerciements

La direction du Budget remercie vivement l'ensemble des agents de la direction du Budget qui ont contribué à la rédaction de ce volume.

Directrice de la publication: Mélanie JODER

Rédactrice en chef: Alexandre GROSSE

Conception rédaction: cellule communication de la direction du Budget

Direction artistique: SIRCOM - Studio graphique

Octobre 2022



DIRECTION DU BUDGET
WWW.BUDGET.GOUV.FR